

Association Nationale des Communes du Benin



VERSION AMELIOREE



JUIN 2020

_	100							
12	ıh	ΙД	М	29	m	at	ΙД	res

AVANT-PROPOS
SIGLES & ACRONYMES
RESUME EXECUTIF
INTRODUCTION1
CONTEXTE & JUSTIFICATION13
DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU RAPPORT14
CONCEPTS CLES ET LEUR CLARIFICATION15
I. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN ET DE LA STRATEGIE DE SOUTIEN AUX COLLECTIVTES TERRITORIALES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD17
1.1. Stratégie nationale de développement durable, plan d'action et budget pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD
1.1.1. L'intégration des ODD dans les documents de planification du développement au Bénin17
1.1.5. Le système de suivi-évaluation des ODD24
1.1.5.1. Indice de gouvernance locale vue par les communes25
1.2. Principales orientations pour l'intégration des ODD dans les politiques nationales27
1.3. Stratégie de soutien aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre des ODD27
1.3.1. Stratégie d'appropriation des ODD par les communes27
1.3.2. Cartographie de l'intervention des partenaires en lien avec les ODD28
Graphique 4 : Proportion des PTF intervenant sur chaque ODD29
Graphique 5 : Intervention des PTF par cible ODD30
1.4. Mise en place de la stratégie nationale au niveau local (« localisation »)3
1.4.1. Point de la spatialisation des ODD dans les collectivités territoriales3
II. PARTICIPATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LE PROCESSUS D'ELABORATION DE L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE33
2.1. Le choix d'un processus participatif : De la stratégie, mise en œuvre au suivi de l'Agenda 2030 et des ODD
III- CADRE INSTITUTIONNEL DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN34
3.1. Un processus de décentralisation en lente progression et incomplet34
3.2. Evaluation des capacités actuelles des communes en matière de mise en œuvre des ODD

IV- IDENTIFICATION DES INITIATIVES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DAN MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN	
Contexte	47
Publics concernés	47
ONG international partenaire de la commune	47
ICD Afrique	47
Partenaires locaux	47
Objectifs du projet	47
Focus sur la commune d'Athiémé : Pour une gestion durable et résiliente : « Gesti des inondations, des eaux usées, déchets solides et ménagers »	
Focus : Commune de Toffo « Une expérience réussie d'économie circulaire : le Ce de valorisation des déchets ReBin »	
Focus sur la Commune de Dangbo: « La mobilisation des ressources propres »	59
V- ANALYSE DES PARTENARIATS POUR LA LOCALISATION DES ODD AU BENIN .	61
5.1. Quelques résultats des partenariats avec les collectivités locales	61
VI- ANALYSE DES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ODD AU NIVEAU LOCAL	63
6.1. Orientations régionales pour le financement des ODD	63
6.2. Appui du FADeC aux collectivités locales	63
6.3. Soutien du Gouvernements aux actions des communes	63
CONCLUSION	65
BIBLIOGRAPHIE	69



MOT DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BENIN

L'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) en tant que seule faîtière des 77 communes béninoises, a très tôt compris le rôle qui est la sien très tôt compris le rôle qui est la sien dans la mise en œuvre du nouveau programme mondial du développement durable dénommé "Agenda 2030".

Ayant pris la mesure des enjeux et défis liés à la réalisation des ODD, l'ANCB en se fondant sur les dispositions de ses textes fondamentaux a mis en place « La Commission Thématique Suivi des ODD ». Constitué des maires, des élus locaux, des cadres de l'administration

communale, des cadres de l'administration publique, des experts de la décentralisation, des experts des médias, des organisations de la société civile, des personnes ressources et des Partenaires Techniques et Financiers, ce cadre de dialogue multi acteurs, est un creuset de réflexion profonde, d'analyse et une force de propositions au profit des Communes pour l'atteinte des ODD au niveau local.

Afin de permettre aux Collectivités Territoriales (CT) de s'approprier l'Agenda et les ODD, l'ANCB avec l'appui de ses partenaires a réalisé nombre d'actions dont entre autres : les campagnes de formations des élus locaux et des cadres des administrations territoriales, la réalisation de plusieurs études dont : le Lexique des thèmes et expressions usuelles sur les ODD, l'identification des besoins des Communes ; la réalisation de la boîte à outils pour le financement des ODD, la réalisation des documents de plaidoyers pour accroître le transfert des ressources par l'Etat vers les Communes ; la participation aux différents fora nationaux et internationaux ; la documentation des expériences et bonnes pratiques en lien avec les ODD dans les Communes ; l'étude sur la spatialisation des ODD en collaboration avec la DGCS-ODD ; le renforcement du partenariat pour la mise en œuvre des ODD et la coopération décentralisée ; la signature de nombreuses conventions entre le Gouvernement et les Communes pour des interventions au profit du développement durable ; la réalisation de la présente étude sur la localisation des ODD au Bénin.

Pour les dix (10) prochaines années, l'ANCB va accentuer ses actions de plaidoyers pour la mobilisation des ressources au profit des ODD dans les Communes. A cat effet, Nous nous engageons à inscrire nos actions en cohérence avec les cibles prioritaires spatialisées dans les 77 Communes. Nous devons saisir l'opportunité de la révision en cours des textes de la décentralisation pour intégrer la prise en compte des ODD et les mettre au cœur du dispositif du développement à la base. Nous encourageons nos membres à travailler avec le secteur privé, le milieu de la recherche et la société civile, toutes les parties prenantes pour explorer des solutions innovantes et participer à la collecte des données nécessaires pour assurer le monitoring, le reporting et la vérification de la mise en œuvre de l'agenda.

Notre vœu le plus ardent est que le Gouvernement intègre les besoins des Communes dans le Costing. Nous sollicitons les partenaires au développement à accompagner davantage l'ANCB pour la territorialisation des ODD. Nos remerciements vont à l'endroit de tous les partenaires qui nous soutiennent déjà et qui comptent le faire pour l'atteinte des ODD au niveau local à l'horizon 2030.

AVANT-PROPOS

A la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la communauté internationale, sous l'égide des Nations Unies, a adopté en septembre 2015, un nouvel agenda de développement durable pour accélérer à l'horizon 2030 la transition vers un développement économique, social et environnemental durable et inclusive de tous les pays membres¹.

Le Bénin ayant vu la justesse de la pertinence de ce nouveau paradigme de développement à l'horizon 2030, s'est engagé très tôt à travers la prise d'un certain nombre d'actions susceptibles d'intégrer les objectifs mondiaux dans les politiques publiques. En effet, conscient que seul le pouvoir central ne pourrait gagner ce challenge et surtout en respect du principe phare de l'Agenda 2030 qui est de « ne laisser personne de côté », plusieurs acteurs ont été impliqués dans le processus de mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers la mise en place des cadres de dialogue multi acteurs dont la commission thématique ODD de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).

Les gouvernements locaux et régionaux du monde, estiment que l'Agenda est une opportunité unique pour promouvoir une transformation profonde des modèles de développement existant. En tant que niveau gouvernemental le plus proche des citoyens, ils se sont engagés à contribuer à la réalisation des ODD, à travers leurs actions au quotidien².

Ainsi, pour les collectivités territoriales que Cités et Gouvernements Locaux Unis représente, l'Agenda 2030 est l'incarnation d'un nouveau contrat social qui doit permettre de co-créer un avenir plus durable pour la planète. La vision ambitieuse de cet agenda est porteuses d'espoir pour le chemin à suivre. Les sociétés doivent s'éloigner des modèles de développement qui conduisent à l'urgence climatique actuelle et à l'accroissement des inégalités et de l'exclusion sociale³.

A la lecture des différents rapports et études relatifs à l'Agenda 2030 au Bénin, la faitière des collectivités territoriales a été associée et fortement impliquée dans les processus de priorisation des cibles ODD, d'analyse des coûts des ODD, de la « territorialisation » des ODD dans les Communes, etc. L'ANCB originellement se positionne comme un interlocuteur incontournable dans les relations qui lient les communes aux acteurs de la décentralisation au Bénin, dans la promotion du développement local et la démocratie à la base⁴.

Au regard du nombre de travaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des ODD au Bénin, il apparaît assez remarquable, l'absence d'un rapport sur la Localisation des ODD. Si l'on prend en considération qu'au moins 63% des cibles doivent être mise en œuvre au niveau local, il est donc important que le pays répond à cette nécessité voire à cette exigence.

Dans l'arsenal institutionnel des ODD, la structure là mieux indiquée pour conduire les réflexions sur le sujet reste l'ANCB. C'est fort de son engagement indéfectible à la réalisation des ODD et consciente des enjeux et défis que la disponibilité de ce rapport représente que

¹ANCB, Gouvernance locale et ODD: Lexique des termes et expressions usuelles sur les ODD. Cotonou-Bénin. PDDC/GIZ, Avril 2019. 47 pages.

² Vers la mise en œuvre des ODD au niveau local. Rapport des Gouvernements Locaux & Régionaux au FPHN 2017

³ La localisation des agendas mondiaux : comment l'action locale transforme les villes et les territoires. Rapport GOLD V, 2019

⁴ Actes de la commission suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) 2017-2019

l'ANCB, après avoir orienté des plaidoyers auprès de ces partenaires techniques et financiers a bénéficié de leurs appuis pour doter le Bénin de l'étude sur la Localisation des ODD.

SIGLES & ACRONYMES

AA4		Activity Agreement					
AFD	:	Agence Française du Développement					
AGVSA		Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la sécurité Alimentaire					
AIMF		Association Internationale des Maires Francophone					
ANCB	:	Association Nationale des Maires Francophone Association Nationale des Communes du Bénin					
ANCB	•	Association Nationale des Communes du Benin Association Nationale des Communes du Bénin					
APD	•						
BAI	:	Aide Publique au Développement Bureau d'Analyse et d'Investigation					
	•	,					
BEPPAAG	•	Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale					
BRAO-OIF							
DRAU-UIF	:	Bureau Régional Afrique de l'Ouest de l'Organisation Internationale de la					
CAN	:	Francophone Comité de l'Alimentation et de la Nutrition					
CCIB	•	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin					
	•						
CePED	:	Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable					
CGLU	:	Cités et Gouvernements Locaux Unis					
CIPB	:	Conseil des Investisseurs Privés du Bénin					
CoMSSA	:	Convention des Maires en Afrique Subsaharienne					
CONAFIL	:	Comité National des Finances Locales					
CT	:	Collectivité Territoriale					
DAT	:	Délégation à l'Aménagement du Territoire					
DGAE	:	Direction Générale des Affaires Economiques					
DGB	:	Direction Générale du Budget					
DGCS-ODD	:	Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD					
DGDCL	:	Direction Générale de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale					
DGFD	:	Direction Générale du Financement du Développement					
DGPD	:	Direction Générale des Politiques de Développement					
DGPSIP	:	Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements					
		Publics					
DPPD	:	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses Publiques					
ENV/VNR	:	Examen National Volontaire /Volontary National Report					
FADeC	• •	Fonds d'Appui au Développement Communal					
FMI		Fonds Monétaire International					
FPHN		Forum Politique de Haut Niveau					
GIZ		Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit					
GPC	:	Grille de Priorisation des Cibles					
IGL	:	Indice de Gouvernance Locale					
INSAE	:	Institut National de la Statistiques et de l'Analyse Economique					
ISR	:	Investissement Socialement Responsable					
MAEP		Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche					
MCVDD	:	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable					

MDGL	:	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale				
MdSC	:	Maison de la Société Civile				
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances				
MPD	:	Ministère du Plan et du Développement				
OCS	:	Observatoire du Changement Social				
ODD	:	Objectifs de Développement Durable				
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement				
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale				
ONU	:	Organisation des Nations Unies				
OSC	;	Organisation de la Société Civile				
OSC	:	Organisations de la Société Civile				
PAG	:	Programme d'Action du Gouvernement				
PAI	:	Plan Annuel d'Investissement				
PAM	:	Programme Alimentaire Mondiale				
PASCiB	:	Plateforme des Acteurs de la Société Civile du Bénin				
PC2D	:	Programme de Croissance pour le Développement Durable				
PDC	:	Plan de Développement Communal				
PDDC	:	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement				
		Communal				
PDL	:	Plan de Développement Local				
PMAN	:	Projet Multisectoriel de l'Alimentation et de la Nutrition				
PND	:	Plan National de Développement				
PNDPE	:	Projet de Nutrition et Développement de la Petite Enfance				
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement				
PONADEC	:	Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentralisation				
PPBS	:	Programmation, Planification, Budgétisation, Suivi et Evaluation				
PROSEHA	:	Projet d'appui au Secteur de l'Eau et de l'Assainissement				
PTA	:	Plan de Travail Annuel				
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers				
RIA	:	Analyse Rapide Intégrée				
RSE	:	Responsabilité Sociale des Entreprises				
UCT	:	Union des Communes du Togo				

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport sur la localisation des ODD au Bénin entre dans le cadre de la réponse des collectivités territoriales de présenter l'état des avancées obtenues et d'exposer à la communauté internationale les expériences et bonnes pratiques susceptibles d'être mise à l'échelle. A l'instar de ses homologues de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) la faitière des collectivités locales béninoises a initié la présente mission de localisation des ODD au côté du rapport de l'Examen National Volontaire.

Cette initiative qui a pour ambition de révéler les efforts déployés par les communautés à la base, se veut un catalyseur pour renforcer l'essence de la décentralisation, le dialogue multi acteurs et un instrument de plaidoyer et de mobilisation des ressources au profit des collectivités locales.

Au regard des travaux intellectuels effectués sur la mise en œuvre des ODD au Bénin, il est utile pour les collectivités territoriales de marquer un arrêt, de sculpter la littérature abondante et de documenter les expériences et bonnes pratiques au niveau local.

Pour ce faire, l'exercice a conduit à analyser l'évolution de la stratégie nationale de mise en œuvre des ODD au Bénin et la stratégie de soutien aux collectivités locales. Il s'est agi également d'apprécier la participation des communes dans le processus d'élaboration de l'Examen National Volontaire, le cadre institutionnel des collectivités locales dans la mise en œuvre des ODD, l'identification des initiatives locales, cœur du rapport appuyé par des bonnes pratiques de certaines communes en études de cas à valoriser, l'analyse des partenariats pour la localisation des ODD au Bénin ainsi que la réflexion sur les moyens de mise en œuvre des ODD au niveau local.

En effet, l'analyse de la stratégie globale a passé en revue, l'intégration des ODD dans les documents de planification aux niveaux national et local, le rappel du plan d'action, les opérations de budgétisation et le mécanisme de suivi-évaluation. Les résultats de l'étude montrent que la stratégie de soutien aux collectivités locales résulte de la consultation des différentes parties prenantes : parlement, secteur privé, société civile, Etat, universitaires avec la spécificité de la commission ODD de l'ANCB qui est le cadre de dialogue multi acteurs de réflexion, de propositions d'actions et de plaidoyers pour l'atteinte des ODD dans les communes. Mais il s'est avéré que les acteurs locaux ont recommandé une implication plus forte dans tout le processus de réalisation de l'agenda.

Les résultats de la collecte montrent que l'exercice du costing des ODD n'a pas véritablement intégré les besoins des communes alors que l'essentiel de ces objectifs devront être mesurés localement.

Pour le suivi-évaluation, le mécanisme n'est pas assez clair et maîtrisé par les acteurs locaux, aussi le système de renseignement des indicateurs est désuet. Ce qui ne permet d'évaluer raisonnablement la performance des communes. L'inquiétude est qu'aucun mécanisme n'est mis en place pour situer les initiatives communautaires dans un cadre officiel de réalisation des ODD.

Dans l'ensemble, la stratégie de soutien aux collectivités territoriales passe par : le cadre institutionnel, le processus enclenché par l'Etat à travers la DGCS-ODD pour

l'alignement des PDC aux ODD, la spatialisation avec la priorisation de 10 cibles dans chacune des 77 communes, les projets phares et prioritaires du PAG réalisés en soutien aux communes par le gouvernement. Il s'agit entre autres : du projet d'aménagement et d'assainissement des voiries urbaines « Asphaltage » ; du projet intégré de gestion des déchets ménagers dans le grand Nokoué ; du projet de développement et de modernisation des marchés et autres équipements marchands, du projet d'adduction d'eau dans les communes, du projet de nutrition et du développement de la petite enfance avec les cantines scolaires dans les écoles des zones déshérités afin de maintenir les enfants dans le système éducatif ; le projet d'électrification des zones rurales, le projet de construction des infrastructures scolaires, le projet d'assurance de renforcement du capital humain.

Toutefois, les acteurs locaux pensent que ces efforts du pouvoir central bien qu'appréciés, doiventêtre faits dans le sens du renforcement des compétences des communes conformément aux lois sur la décentralisation. En effet avec l'avènement des différentes agences créées par l'Etat, les compétences des CT sont érodées. Le transfert des ressources à travers le FADeC affecté reste à renforcer surtout pour répondre aux besoins sectoriels relatifs aux ODD.

Les quelques résultats ODD doitées viennent du partenariat et de la coopération décentralisée. Il s'agit entre autres de nombreux projets directement élaborés par les communes ou initiés en leur nom par l'ANCB. On peut énumérer le Projet **OMI DELTA**, **PROSEHA**, qui améliorent les cibles et indicateurs de l'ODD6; le projet **Cité.bj** qui impacte les ODD 8, 11, 12, 16, et 17; les projets relatifs à l'éducation (ODDD4), la santé (ODD3), l'égalité du genre (ODD5), l'innovation (ODD9), la production et la consommation durable, la restauration des terres dans les communes, la sauvegarde des ressources floristiques et fauniques, la maltraitance des enfants, nutrition (ODD12, 1, 2, 13, 14, 15, 16). Avec le PDDC/GIZ, 35 communes ont été accompagnées dans divers domaines avec un impact transversal sur les 17 objectifs de développement durable ainsi que les principes de l'Agenda 2030.

A cela s'ajoutent les bonnes pratiques documentées des communes de Toffo, Djougou, Bonou, Ouèsè Athiémé et Dangbo. Chacune de ces communes ont des expériences variées typiques qui adressent des ODD spécifiques.

- → Ainsi, le Centre de valorisation des déchets, né du partenariat entre la commune de Toffo et l'ONG ReBin et prônant l'économie circulaire, compte assainir l'environnement du marché de Houègbo et mettre à la disposition de sa population de l'eau potable, du biogaz et du compost pour promouvoir l'agriculture écologique (ODD 1, 2, 11 et 12), l'économie locale (ODD 5, 7, 8, 9, 10 et 17).
- → Avec le centre d'accueil et de protection des enfants de Djougou, 30 enfants dits « sorciers » ont pu être sauvés, intégrés et épanouis dans un environnement sain, écologique. Cette belle expérience de la commune de Djougou contribue à la réalisation des ODD 1, 2, 3, 4, 5, 1, 2, 7, 10, 13, 16 et 17.
- → De l'initiative de Dangbo, il se développe une nouvelle approche réussie de mobilisation des ressources propres de la commune avec des résultats édifiants qui forcent l'admiration et impactent les ODD 8, 17, 16, 10, 4, 3, 2, 11, 1.

L'échelon communal constitue alors le terreau incontournable pour définir les ambitions spatialisées à la hauteur des enjeux nationaux des ODD et mobiliser les acteurs pour la mise en œuvre. L'Agenda 2030 représente ainsi une opportunité pour les collectivités territoriales de participer aux réflexions mondiales sur le Développement Durable et de répondre aux enjeux de développement national. Pour y parvenir, l'évaluation et la capacitation des expériences communales nécessitent des besoins colossaux d'accompagnement, de

cohérence et de méthodologie en gestion stratégique et opérationnelle, en système de suiviévaluation, en dotation de ressources humaines techniques en qualité et en quantité, l'augmentation et le transfert à temps des ressources financières, l'allègement des procédures de décaissement, l'ouverture d'autres guichets du FADeC (nutrition, ODD), l'intégration des besoins des collectivités territoriales dans le costing, un arbitrage du mapping des partenaires sur les ODD sous-traités, une visibilité accrue aux actions des communes et le positionnement des bonnes pratiques et expériences à l'international.

Le gouvernement devra garder à l'esprit que le respect du principe de subsidiarité qui lui impose d'accompagner à sa juste mesure les communes en les dotant des ressources humaines, matérielles, financières suffisantes, pour leur permettre de faire face aux réalités locales, aux ambitions communautaires et par conséquent à la réalisation de l'Agenda à l'horizon 2030.

INTRODUCTION

La communauté internationale après avoir établi un bilan mitigé des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a entrepris des consultations dans plusieurs pays de par le monde pour recueillir les aspirations profondes des peuples afin de définir de nouveaux objectifs globaux de développement pour l'humanité à l'horizon 2030. Ainsi, en réplique aux ambitions inachevées des OMD, en capitalisant les leçons apprises de leur mise en œuvre et face aux nouveaux défis mondiaux, la communauté internationale, sous l'auspice de l'Organisation des Nations Unies (ONU), a adopté en septembre 2015, un nouvel agenda de développement durable pour accélérer la transition vers le développement durable inclusif. Ce nouveau programme mondial dénommé « Agenda 2030 » a pour vision de « transformer des vies tout en préservant la planète ». Il regroupe des principes cardinaux : l'Universalité, l'Intégration, Ne laisser personne, la Responsabilité partagée, la Redevabilité ; dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) ; cent soixante-neuf (169) cibles et deux cent quarante et un (241) indicateurs de mesures.

Dès lors, le Bénin s'est rapidement positionné dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Très tôt, le pouvoir central s'est rendu à l'évidence que seul, il ne pourra concrétiser cette gigantesque ambition. Il a ainsi pris diverses initiatives dont la création d'une Direction Générale au Ministère du Plan et du Développement chargée de coordonner et de suivre toutes les actions relatives à la mise en œuvre des ODD au Bénin ; l'installation des cadres de concertation et de dialogue multi acteurs mobilisant différentes catégories socioprofessionnelles et composantes de la société.

Les collectivités territoriales à partir de leur faitière, l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) ayant pris la mesure des enjeux et défis que constitue la réalisation des 17 ODD au niveau local a initié et installé en son sein conformément au chapitre 3, article 15 alinéa 1 de son règlement intérieur en 2017 la commission thématique ODD. Elle a pour objectif de contribuer à renforcer le leadership et l'influence de l'ANCB et du milieu communal béninois dans son ensemble sur la scène internationale et au sein du territoire national.

En effet, la réalisation des Objectifs de Développement Durable ne sera possible que si le niveau local et la société civile s'approprient pleinement cet agenda. Par conséquent, les réseaux des villes, des gouvernements locaux et régionaux sont au niveau mondial, national et infranational en faveur de la « localisation » des ODD afin de contribuer à leur diffusion, à leur intégration dans les plans de développement locaux, à favoriser les échanges d'expériences, à apporter leur soutien au processus de suivi et de présenter de rapports sur leur mise en œuvre⁵.

En réalité, il est accordé à l'unanimité par la communauté internationale que 65% au moins des cibles des 17 ODD doivent être mesurées au niveau local. Ceci étant, l'Agenda 2030 appelle donc les communes à se saisir des Objectifs de Développement Durable, pour engager les territoires, ses habitants, ses acteurs et ses partenaires aux enjeux du XXIe siècle

 $^{^{5}}$ Vers la mise en œuvre des ODD au niveau local. Rapport des Gouvernements Locaux & Régionaux au FPHN 2017

autour d'un des principes universels adopté par le gouvernement « Ne laisser personne de côté »⁶.

La localisation apparait donc comme une opportunité d'intégration des ODD dans les Plans de Développement Communaux (PDC). Dans ce cadre, l'ANCB collabore fortement entre le niveau national et local. Avec le soutien du Gouvernement à travers la DGCS-ODD, 77 communes ont arrimées et adoptées leur PDC sur les cibles priorisées des ODD. L'ANCB considère la mise en œuvre des ODD comme un processus décentralisé mais dont l'impulsion doit venir du Gouvernement sans entraver la participation, l'innovation, et la diversité des initiatives locales. Consciente des efforts déployés par le gouvernement central, les collectivités territoriales restent convaincues de ce que beaucoup restent à parfaire. En effet, en se référant aux verbatifs lors des travaux de terrain, il ressort clairement des déclarations des acteurs clés d'animation de la vie des collectivités à la base que l'action de l'ANCB aborde le défi de la localisation de l'Agenda 2030 par le biais de six vecteurs stratégiques que sont : l'information, la sensibilisation, la formation, l'engagement, les études et recherches et l'organisation des plaidoyers et les trois niveaux d'action que sont : les niveaux local, national et mondial.

Fort de ce qui précède et des défis cruciaux liés à la domestication des ODD, l'ANCB avec le soutien de ses partenaires a pris l'initiative au-delà d'intervenir uniquement dans le processus d'élaboration de l'Examen National Volontaire du Bénin devant être présenté à la tribune des Nations Unies à New York en Juillet 2020 de s'engager dans la rédaction du rapport de la localisation des ODD au Bénin à l'instar de ses pairs membres de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

_

⁶ Actes de la commission suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) 2017-2019

CONTEXTE & JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et pour répondre aux nouveaux défis mondiaux, les gouvernements nationaux membres des Nations Unies se sont engagés à soumettre périodiquement un rapport pour l'Examen National Volontaire (ENV) à la tribune de l'Organisations des Nations Unies (ONU) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD. Entre 2016 et 2019, 142 pays ont déjà présentés leur Examen National Volontaire (ENV) aux Nations Unies. En 2020, 51 pays se sont également engagés à présenter ces rapports lors du Forum politique de haut niveau (FPHN), organisé tous les ans par l'ONU, à New York, au mois de juillet.

Par ailleurs, pour répondre à l'appel des Nations Unies, les Collectivités Territoriales ont également décidé de présenter leur rapport au FPHN pour faire le point des progrès réalisés et partager les bonnes pratiques entre pairs. Dans ce cadre, depuis 2017, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), en représentation de la Global Taskforce des Gouvernements Locaux et Régionaux, présent un rapport annuel dénommé : « Vers la localisation des ODD » regroupant les actions des gouvernements locaux et régionaux.

Au cours de cette année 2020, les Associations des Gouvernements Locaux de quelques pays se sont également engagés dans la réalisation de leur propre rapport sur « la localisation des ODD ». Ce contexte a renforcé l'ambition et l'engagement de l'ANCB à développer un rapport sur la localisation des ODD en République du Bénin. L'ANCB souhaite également utiliser cette initiative comme un catalyseur pour consolider le dialogue multi acteurs entre les Collectivités Territoriales, le Pouvoir Central, les Organisations Internationales, les Partenaires Techniques et Financiers pour le soutien du processus de la décentralisation, et par ricochet du développement local.

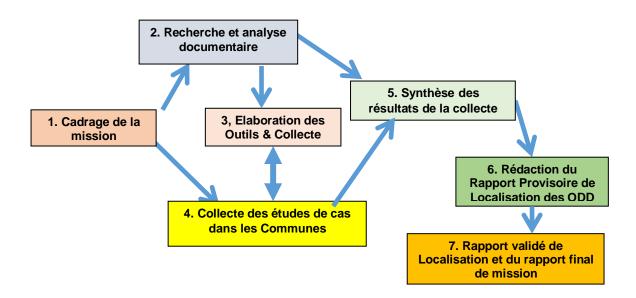
Avec le processus de décentralisation amorcé par le Bénin depuis 2003 ainsi que le transfert de compétences, la commune représente l'échelon territorial le plus important pour la mise en œuvre des ODD notamment grâce au transfert de compétences dans le développement local, l'aménagement, l'habitat, l'urbanisme, la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement, l'environnement, l'énergie, etc. S'il est vrai que dans chacun des domaines cités les compétences sont bien réparties entre l'Etat et les communes, il reste des efforts en vue de leur transfert effectif aux communes. Avec le processus de territorialisation lancé par le Gouvernement à travers la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD), les communes ont la possibilité de mieux aligner les documents de planification locale (comme le Plan de Développement Communal, le Plan d'Investissement Annuel, le Plan Local d'Urbanisme, etc.) aux enjeux transversaux et globaux du développement durable⁷. C'est là tout le sens et toute la raison d'être qui fonde la réalisation de cette étude sur la localisation des ODD au Bénin.

_

⁷ Actes de la commission suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) 2017-2019

DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU RAPPORT

La démarche méthodologique d'élaboration du rapport se résume dans le schéma ci-dessous :



ETAPES	DESCRIPTION
Séance de cadrage	La séance de cadrage a consisté à comprendre les termes de référence et s'accorder sur méthodologie et le chronogramme indicatif ainsi que le plan de structuration du rapport.
Recherche et analyse documentaire	Elle a consisté à exploiter toute la littérature abondante sur le sujet aussi Bénin au Bénin que de l'extérieur pour des analyse comparative l'analyse.
Collecte des données	Un guide a été conçu pour les entretiens semi-directs. Etant donné que cette mission s'est déroulée dans une période sanitaire critique de la pandémie de la COVID 19, où les mobilités étaient réduites, un questionnaire a été proposé pour la collecte des informations à distance afin d'éviter au maximum les contacts physiques. Les acteurs interviewés dans le cadre de cette étude concernent les cadres de l'administration centrale, déconcentrée et décentralisée, les acteurs clés de la société civile, les PTF et autres parties prenantes. Sur l'effectif identifié, 87% ont répondu au questionnaire dans l'ensemble. 100% des communes, 80% des cadres de l'administration, 60% des autres acteurs (OSC, PTF, Bénéficiaires). Il y a eu des difficultés pour discuter directement avec les maires du fait de ce que le pays était en campagne électorale pour le renouvellement des conseillers communaux et locaux.
Validation du rapport	Une validation a été organisée avec les parties prenantes.

CONCEPTS CLES ET LEUR CLARIFICATION

Localisation

Selon le rapport GOLD V 2019 de Cité et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), la localisation est décrite comme « le processus de définition, de mise en œuvre et de suivi des stratégies depuis les territoires pour atteindre les objectifs et les cibles de développement durable aux niveaux national et mondial ».8

Localiser la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Benin, c'est permettre aux communes d'être aussi des acteurs clés dans l'atteinte des ODD. Cela se matérialise par une multiplicité d'actions capables de construire un monde durable à l'échelle des territoires de vie⁹.

Dans le contexte béninois de décentralisation, des compétences sont dévolues aux communes. Plusieurs de ces compétences intègrent les ODD comme la santé, l'éducation, l'environnement, l'accès à l'eau, les énergies renouvelables, etc. Il en résulte que la localisation des ODD est un moyen de renforcement du principe de subsidiarité et de la territorialisation du développement¹⁰.

Il s'agira à travers cet exercice de donner un contenu pratique à la localisation des ODD, de mettre en exerque les priorités, besoins et ressources des territoires et de leurs peuples au centre du développement durable. Par conséquent, la recherche des outils et des stratégies pour localiser les ODD sont essentielles pour la conception, la mise en œuvre et l'optimisation de la réussite de l'Agenda 2030 pour le développement durable¹¹.

⁸ Rapport GOLD V 2019: Localisation des agendas mondiaux. Comment l'action locale transforme les villes et les territoires

⁹ Gouvernance locale et Objectifs de Développement Durable au Bénin : Lexique des termes et expressions usuels sur les ODD

¹⁰ Plaidoyer des communes béninoises sur les financements des ODD et la reddition des comptes au niveau

¹¹ Résultat des travaux de terrain

Focus sur les compétences communales en lien avec les ODD

	ODD1 Pas de pauvreté	ODD2 Faim zéro	ODD3 Bonne santé et bien être	ODD4 Education de qualité	ODD5 Egalité entre les sexes	ODD6 Eau propre et assainissement	ODD7 Energie propre et un coût abordable	ODD8 Travail décent et croissance économique	ODD9 Industrie, innovation et infrastructure	ODD10 Inégalités réduites	ODD11 Villes et communautés durables	ODD12 Production et consommation responsable	ODD13 Mesures relatives contre les changements climatiques	ODD14 Vie aquatique	ODD15 Vie terrestre	ODD16 Paix, justice et institutions efficace	ODD17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs
Planification, aménagement rural et	OS, PF	OS, PF	OS, PF	OS, PF	OS, PF	OS, PF	OS, PF	OS, PF	OS, PF	OS, PF	OS, PF	OS, PF	OS, PF			OS, PF	OS, PF
aménagement du territoire																	
Urbanisme					OS		OS				OS, F, PF	OS				OS	OS
Logement et habitat	OS				OS		OS				OS, F, PF					F	OS
Infrastructures		MOET			F	MOET		OS, MOET, F	MOET			OS, MOET	OS, MOET			F	OS,PF
Equipements	MOET	MOET	MOET	MOET	F	MOET	MOET	OS, MOET, F				OS, MOET	OS, MOET			F	OS,PF
Réseaux câblés et télécommunications																F	OS,PF
Transports					OS, F						OS, F, PF					F	OS,PF
Eau et assainissement					OS, F						OS, F, PF		OS, MOET	OS, MOET	OS, MOET	F	OS,PF
Salubrité et gestion des déchets					OS, F	OS, MOET					OS, F, PF	OS, MOET	OS, MOET	OS, MOET	OS, MOET	F	OS,PF
Hygiène		OS, MOET	OS, MOET		OS, F	OS, MOET					OS, F, PF					F	OS,PF
Environnement et patrimoine					OS, F						OS, F, PF	OS, MOET	OS, MOET	OS, MOET	OS, MOET	F	OS,PF
Alphabétisation et de l'éducation des				OS, MOET	OS, F			OS, MOET, F								F	OS,PF
adultes																	
Enseignement primaire et maternel				OS, MOET	OS, F											F	OS,PF
Santé			OS, MOET		OS, F						OS, F, PF					F	OS,PF
Action sociale	MOET				OS, F						OS, F, PF					F	OS,PF
Sport et loisir			OS, MOET		OS, F						OS, F, PF					F	OS,PF
Action culturelle					OS, F						OS, F, PF					F	OS,PF
Interventions dans le domaine		OS, MOET			OS, F		OS, MOET	OS, MOET, F			OS, F, PF		OS, MOET	OS, MOET	OS, MOET	F	OS,PF
économique					06.5			06 14057 5					00.14057	06 14057	06 14057	_	00.05
Tourisme					OS, F			OS, MOET, F					OS, MOET	OS, MOET	OS, MOET	F	OS,PF
Industrie									MOET				OS, MOET	OS, MOET	OS, MOET	F	OS,PF
Funéraire																F	
Sécurité			OS, F		OS, F					OS, F	OS, F		OS, F		OS, F	F	OS,PF

<u>Légende :</u>

Outils stratégiques : OS

Maîtrise d'ouvrage, études et Travaux : MOET

• Politiques de financement : PF

■ Fonctionnement : F

I. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN ET DE LA STRATEGIE DE SOUTIEN AUX COLLECTIVTES TERRITORIALES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

Le but visé par cette section est de montrer la stratégie globale adoptée par le pouvoir central pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD au Bénin à travers les documents de planification nationale du développement. Elle mettra également en relief, les politiques ou programmes spécifiques en soutien aux collectivités territoriales par le pouvoir exécutif pour la mise en œuvre des ODD au niveau local.

1.1. Stratégie nationale de développement durable, plan d'action et budget pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD

1.1.1. L'intégration des ODD dans les documents de planification du développement au Bénin

Au Bénin, après l'adoption de l'Agenda en 2015, les conditions socio-politiques et stratégies étaient favorables pour la prise en compte des ODD dans les politiques nationales au Bénin. En effet, au lendemain de 2015, le Bénin suite aux élections présidentielles s'est dotée d'un nouveau régime politique. Les documents de stratégies étaient venus à terme et il fallait élaborer de nouvelles politiques et stratégies nationales. C'est dans ce contexte national favorable que l'engagement est pris par les pouvoirs publics d'aligner les documents de politiques nationales avec les ODD.

L'architecture d'intégration des ODD, implique la prise en compte cohérente de nombreux agendas de développement et d'engagements pris par le Bénin à l'international.

Sur le plan continental, le Bénin s'est engagé à mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Au niveau national, la mise en œuvre de cet agenda contribue à la réalisation de la vision de développement à long terme du Bénin décliné dans le document « Bénin Alafia 2025 ».

En 2015, le Bénin a ratifié l'Agenda 2030. L'ensemble des instruments d'opérationnalisation de la vision Alafia se sont alignés ou en cours d'arrimage sur les ODD. Nous pouvons citer :

- Plan National de développement (PND)
- Programme d'Actions du Gouvernement (PAG)
- Programme de Croissance de Développement Durable (PC2D)
- Plans Stratégique Sectoriels
- Plans de Développement Communaux (PCD)

Le processus d'arrimage des documents stratégiques aux ODD de 2016 à nos jours a amené le gouvernement à opter pour un processus participatif et d'accompagnement. De l'élaboration au suivi-évaluation, l'Etat a organisé de nombreuses consultations réunissant l'ensemble des forces vives de la nation (Services Déconcentrés de l'Etat, Communes, opérateurs économiques, partenaires techniques et financiers et Organisations de la Société Civile).

A titre d'exemple, le processus de priorisation des cibles des OODD et de l'arrimage du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) avec ces objectifs a été lancé en 2017 au Palais des Congrès de Cotonou et s'est terminé en 2018 à l'hôtel du lac à Cotonou.

Les communes ont bénéficié de l'accompagnement de l'Etat et des PTF pour intégrer les ODD dans leurs documents de planification (PDC et PAI). Dix ateliers départementaux d'alignement des politiques/programmes et projets sur les ODD notamment les cibles prioritaires du Bénin à travers l'outil GPC (Grille de Priorisation des Cibles ont été organisés réunissant les cadres et experts de la planification du développement local. L'évaluation a révélé un fort degré d'alignement des PDC 3ème génération sur les cibles prioritaires. Il sera procédé à l'intégration des cibles prioritaires non prises en compte à l'issue de l'examen à mi-parcours des PDC.

Les ateliers méthodologiques organisés ont réuni les acteurs des territoires. Les communes ont été représentées par l'ANCB. Le processus a été piloté par la DGCS-ODD et a abouti à la contextualisation des cibles et à la formulation des indicateurs. Les résultats obtenus ont conduit à ce qu'au regard de l'analyse situationnelle des indicateurs associés aux cibles prioritaires, sur les 168 indicateurs retenus après contextualisation des indicateurs mondiaux associés aux 49 cibles prioritaires du Bénin ; 82 indicateurs sont disponibles, soit 49% ; 23 indicateurs peuvent être calculés, soit 14% ; 63 indicateurs ne peuvent pas l'être dans le cadre de l'organisation actuelle de notre système statistique, soit 37%12 ;

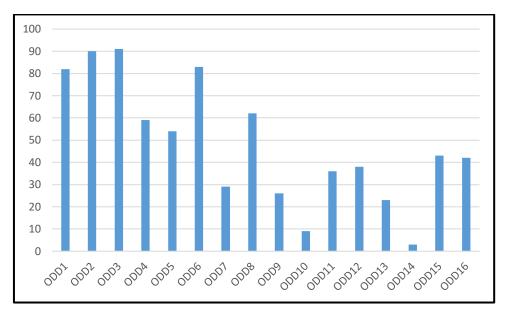
Selon le représentant du Ministre d'Etat, le premier pilier du PAG intitulé « Consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance » mobilise l'ODD 16 relatif à la paix, la justice et les institutions efficaces. Le deuxième pilier du PAG qui est « Engager la transformation structurelle de l'économie » appelle l'ODD 4 sur l'éducation de qualité, l'ODD 7 sur l'énergie, l'ODD 8 sur la croissance et l'emploi, l'ODD 9 sur les infrastructures et l'innovation, l'ODD 12 sur la consommation et la production durable et l'ODD 17 sur l'amélioration des partenariats pour la réalisation des objectifs. Enfin le troisième pilier « améliorer les conditions de vie des populations » mobilise les ODD 1 sur la pauvreté, ODD 2 sur la faim, ODD 3 sur la santé, ODD 6 sur l'eau et l'assainissement, ODD 11 sur les villes et établissements humains durables, ODD 14 sur la vie aquatique et ODD 15 sur la vie terrestre.

De façon plus particulière, l'ANCB a été consultée régulièrement dans le cadre de la définition des plans stratégiques de l'Etat et sectoriels pour défendre les intérêts des communes dans le cadre des compétences propres et partagées. Également, le gouvernement a lancé en 2019 le processus de spatialisation des ODD réunissant les 77 communes et environs 2 000 acteurs. L'objectif était d'identifier les projets spécifiques des communes répondant aux défis locaux et aux cibles priorisées au niveau national. Le rapport des cibles prioritaires au niveau local a été validé par les acteurs dont les communes, les délégués départementaux de la planification et des partenaires techniques et financiers. Ce rapport constitue un instrument d'accélération des actions allant dans le sens de l'opérationnalisation des ODD au niveau local. Les mécanismes de collaboration et de coordination entre le niveau national et local s'en retrouve facilité pour soutenir la mise en œuvre des cibles priorisées.

-

¹² Rapport de l'étude sur le Manuel de calcul des indicateurs

<u>Graphique 1</u>: Répartition des projets communaux par ODD identifié dans le rapport de spatialisation 2019



Source: Rapport national de spatialisation, 2019

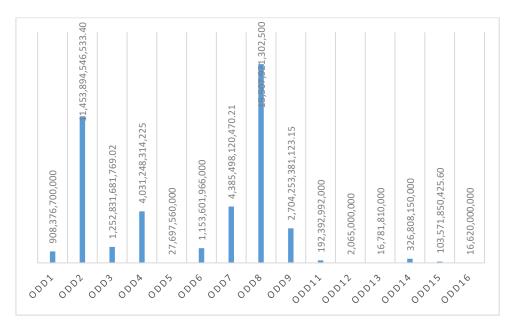
Les communes sont parties prenantes de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'articulation des plans de développement nationaux et les transferts de compétences confère aux communes nombres de prérogatives plus à même d'apporter des solutions plus rapides et plus efficaces aux préoccupations des populations à la base.

1.1.2. L'évaluation des besoins financiers ODD du Bénin

Suite à l'arrimage du Plan National de Développement 2018-2025, Programme de Croissance de Développement Durable 108-2021 et des Plans Stratégiques Sectoriels des ministères sur les ODD, le gouvernement a réalisé le Costing des ODD afin d'identifier les besoins des ressources nécessaires pour l'atteinte des cibles prioritaires.

Le processus de Costing est toujours en cours d'affinage afin de mieux renforcer le lien entre la planification, la programmation, la budgétisation, le suivi et l'évaluation. Cependant, il existe des premières tendances suggérant un montant total de **42451,58 milliards de francs CFA** soit **74,5 milliards de USD** le coût d'atteinte des ODD à l'horizon 2030 et une moyenne annuelle d'environ **5,7 milliards de USD soit 3265,51 milliards de FCFA par an**, ce qui représente environ **60,80% du PIB**. Les recettes publiques du pays font environ **944 milliards de FCFA par an environ 1,66 milliards de USD**.

Graphique 2 : Synthèse des premières estimations du Costing par ODD¹³



Source: Rapport national Costing, 2019

Les estimations de besoins de financement pour atteindre les ODD sont conséquents. Les ODD en matière d'agriculture, d'éducation, d'électricité, de routes, d'eau et d'assainissement, dont la réalisation permettrait d'élargir l'accès des populations à ces services, requièrent des dépenses colossales (12.291 milliards FCFA par an).

Le pays affiche des besoins de financement particulièrement importants car le niveau de départ est bas, la croissance démographique est rapide et la trajectoire de croissance est faible.

Le gouvernement est entrain de relever le défi du financement en déterminant le cadre de financement en arrimant l'ensemble des plans stratégiques du niveau national au niveau local aux ODD. Les actions identifiées sont en cours de chiffrage. Les mécanismes de financement explorés sont : Mobilisation des ressources nationales, maitrise de la dette, aide publique au développement, partenariat publics-privé, mobilisation de la diaspora, etc.

_

¹³ Rapport de la 2^e session de la commission ODD de l'ANCB-Intervention de la DGCS-ODD

Tableau 1 : Financement du Programme d'Action du Gouvernement de 2016 à 2019

Sources de financement	Prévisions PAG	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisions 2019	Total Mobilisé	Taux de mobilisation
Contribution budgétaire	2 450	540	560,3	681	497,5	2 278,8	93%
Prêts	750	200,7	604,6	772,6	150	1 727,9	230,4%
Dons	329	148,3	265,9	156,1	71	641,3	194,9%
Total Financement Public	3 529	889	1 430,7	1 609,8	718,5	4 648	131,7%
Financement PPP	5 510	0	0	0	0	0	0

Source : Etat de mise en œuvre du PAG (à fin décembre 2018), Mars 2019

Si la mobilisation de ressources du PPP reste nulle jusqu'en décembre 2020 (dernier exercice du mandat), le niveau de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PAG devrait atteindre 5 348,4 milliards de FCFA (uniquement sur financement public) soit un taux de mobilisation de 59,2%.

1.1.3. Le budget de l'Etat 2018 sensible aux ODD

<u>Tableau 2</u>: Montant du budget planifié en 2018 par ODD

ODD	Nombre de programmes	Montant (Millions FCFA)	Part des dépenses ODD (%)
1 Pas de pauvreté	12	13 566,1832	2
2 Faim zéro	5	44 394,2	6,6
3 Bonne santé et bien être	3	33 738,4577	5
4 Education de qualité	9	83 794,9431	12
5 Egalité entre les sexes	2	452,71735	0,1
6 Eau propre et assainissement	3	18 979,208	2,8
7 Energie propre et d'un coût abordable	1	51 244,658	7,6
8 Travail décent et croissance économique	15	29 050,3072	4,3
9 Industrie, innovation et infrastructure	7	138 739,425	21
10 Inégalités réduites	3	2 105,96185	0,3
11 Villes et communautés durables	7	48 305,506	7,2
12 Consommation et production responsables	4	1 327,31	0,2
13 Lutte contre les changements climatiques	4	2 314,4615	0,3
14 Vie aquatique	3	20 262,5	3
15 Vie terrestre	4	10 543,0392	1,6
16 Paix, justice et institutions efficaces	16	145 859,795	22
17 Partenariat pour la réalisation des ODD	11	28 505,6095	4,2
TOTAL		673 184,283	100

La part du budget des ministères consacrés aux ODD s'élève à environ 70%, soit 673,2 milliards de FCFA. Toutefois, cette proportion varie fortement selon les ministères. Les 5 ministères qui ont les montants planifiés les plus élevés contribuant aux ODD sont les ministères des infrastructures et du transport (94,1 milliards de FCFA), du cadre de vie et développement durable (73,8 milliards de FCFA), de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (63,7 milliards), de l'agriculture, l'élevage et la pêche (52,4 milliards), de l'énergie (51,2 milliards). Ces dépenses constituent environ la moitié des dépenses contribuant aux ODD.

La somme des dépenses consacrées à chaque cible ODD permet de savoir quels sont les ODD auxquels le budget 2018 contribue le plus. 55% des dépenses totales contribuant aux ODD sont relatifs aux objectifs liés aux institutions (22%), aux infrastructures (21%) puis à l'éducation (12%). Viennent ensuite les ODD liés à l'énergie (7,6%), les villes et communautés durables (7,2%) et la faim « zéro » (6,6%), ce qui correspond également aux secteurs prioritaires du programme d'action du gouvernement (PAG). En revanche, les dimensions plus transversales comme l'égalité entre sexes, les inégalités, le changement climatique et la consommation et production durables sont en retrait. Il est également difficile de retracer les actions des programmes budgétaires contribuant à ces sujets transversaux.

1.1.4. Le niveau local à la recherche des financements pour mettre en œuvre les ODD

Au Bénin, le processus de décentralisation et les transferts de compétences placent la réalisation de la grande majorité des cibles ODD priorisées sous la responsabilité des communes. Le chiffrage financier au niveau local est en cours de réalisation à partir des actions identifiées (790) dans le rapport de spatialisation.

Pour l'année 2019, le gouvernement devrait poursuivre les réformes qui permettent d'améliorer la gouvernance dans la gestion des transferts de ressources aux communes du Bénin via le fonds d'appui au développement des communes (FADeC). Les deux principales réformes concernent notamment (i) la poursuite de l'internalisation de la directive 01/2011/UEMOA/CM portant régime financier des collectivités locales dans l'espace UEMOA et la définition de critères de répartition du FADeC affecté pour assurer une meilleure transparence dans la gestion des fonds à transférer aux communes.

Au titre des transferts aux communes, le gouvernement prévoit pour l'année 2019, un montant global de 45,9 milliards de FCFA contre 45,6 milliards en 2018, soit une hausse de 0,5%. Cela représente 3,6% du budget général de l'Etat. Environ 88% du FADeC est consacré à des dépenses d'investissement.

Les transferts sont répartis entre le FADeC non affecté qui s'élève à 33,5 milliards de FCFA (en augmentation de 13,4% par rapport à 2018) et le FADeC affecté qui se chiffre à 12,4 milliards de FCFA (en baisse de 23,2% par rapport à 2018). Il faut noter la création d'un FADeC « santé communautaire » au niveau du Ministère de la santé, doté de 1500 millions FCFA. Par source de financement, le FADeC 2019 est réparti en deux : la contribution des partenaires

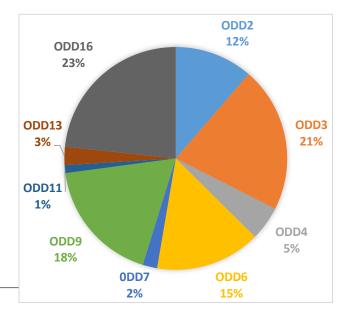
techniques et financiers, qui représente 41,6% de la cagnotte globale (accroissement de 19,7% par rapport à 2018), et la part de l'Etat qui représente 58,4% du montant global 2019 (régression de 9,5% par rapport à la contribution de 2018).

Les prévisions de recettes propres des communes, qui complètent les transferts de l'Etat, sont de 32,6 milliards de FCFA en 2019 (soit 41,5% des ressources totales des communes).

En 2018, les investissements publics arbitrés par les communes restent faibles pour un montant de 32,7 milliards de Fcfa sur FADeC affecté en 2018. L'Etat avait planifié 45,6 milliards de Fcfa dans son budget de 2018.

Tableau 3 : Secteurs prioritaires planifiés sur le FADeC par les communes en 2018-CONAFIL

Cremento	F	ADEC AFFECTE	FAD	EC NON AFFECTE	TOTAL		
SECTEUR	NBRE	MONTANT	NBRE	MONTANT	NBRE	MONTANT	
Administration Locale	2	1 440 810	274	4 745 933 416	276	4 747 374 226	
Agricul- ture/Elevage/Pêche	75	1 616 654 639	13	97 953 756	88	1 714 608 395	
Communication et NTIC	0	•	1	9 999 400	1	9 999 400	
Culture et Loisirs	5	31 885 504	24	557 495 863	29	589 381 367	
Eau	81	1 379 606 227	77	1 358 147 017	158	2 737 753 244	
Energie/Réseau SBEE/Solaire/Groupe Elect.	1	1 430 000	23	436 252 751	24	437 682 751	
Enseignements Maternel et Primaire	203	3 310 957 426	358	5 580 866 367	561	8 891 823 793	
Enseignements Secon- daire, Technique et Pro- fessionnel	5	127 986 182	2	39 448 538	7	167 434 720	
Environnement et Assai- nissement	17	373 624 008	21	191 309 773	38	564 933 781	
Equipements Marchands	20	356 681 794	143	2 052 446 899	163	2 409 128 693	
Hygiène et Assainisse- ment de Base	13	348 757 318	24	181 113 539	37	529 870 857	
Jeunesse et Sport	29	28 080 859	6	99 435 255	35	127 516 114	
Participation et Contrôle Citoyen	0	-	2	50 672 623	2	50 672 623	
Pistes Rurales	93	1 411 477 663	91	1 521 066 221	184	2 932 543 884	
Santé	156	3 091 245 058	55	712 350 271	211	3 803 595 329	
Sécurité	0	-	10	137 205 068	10	137 205 068	
Transfert aux Structures Infra et Inter Commu- nales	0	-	8	54 350 565	8	54 350 565	
Urbanisme et Aménage- ment	2	34 500 604	18	211 886 458	20	246 387 062	
Voirie Urbaine	16	397 549 124	30	541 847 700	46	939 396 824	
Total	718	12 511 877 216	1180	18 579 781 480	1898	31 091 658 696	



Source : Données fournies par les Communes et vérifiées dans le cadre l'audi

Les **secteurs prioritaires** d'investissement n'ont pratiquement pas changé : enseignements maternel et primaire (29% des crédits engagés), administration locale (15%), Santé (12%), pistes rurales (9%) eau (9%) et équipements marchands (8%). Presque deux tiers du montant sont engagés pour des constructions et constructions + équipement.

Focus : Initiative de l'Association Nationale des Communes du Bénin

« Plaidoyer des communes béninoises sur les financements des Objectifs du Développement Durable et la reddition des comptes au niveau local »

Ce document a été préparé par la commission Objectifs du Développement Durable (ODD) présidée par le Maire de Cotonou, Monsieur Isidore GNONLONFOU. Ce groupe de travail réunissait des représentants des communes du Bénin, des administrations centrales, d'Organismes de la Société Civile, Réseaux des Médias du Bénin et Réseau d'Expert de la décentralisation et du Développement Durable. Sa préparation a été coordonnée par l'ANCB, avec le soutien technique et financier de la GIZ à travers le PDDC.

Le plaidoyer a été finalisé en 7 étapes : (i) Août 2017 : Création de la commission ODD au sein de l'ANCB, (ii) Mai 2018 : Appropriation des membres de la commission ODD de l'Agenda 2030 et des ODD, (iii) Septembre 2018 : Appropriation des membres de la commission ODD sur les cibles de l'Agenda 2030 priorisés au Bénin et du dispositif institutionnel de suivi des ODD, (IV) Décembre 2018 : Sensibilisation des membres de la commission ODD sur les défis et les obstacles à relever pour l'atteinte des ODD au niveau communal, (V) Mars 2019 : Identification des thèmes de plaidoyers et élaboration des grandes lignes des documents de position, (VI) Octobre : Enrichissement des documents de position et du document de plaidoyer, (VII) Novembre 2019 : Validation du document de position et du document de plaidoyers à Cotonou.

Il s'agit donc, par ce plaidoyer, de contribuer à faire entendre la voix des communes sur l'enjeu probablement le plus fondamental de l'Agenda 2030, à savoir la question des moyens et plus particulièrement des finances.

Deux grands enjeux

- Enjeu 1 : « L'accroissement des ressources des communes pour la mise en œuvre des ODD »
- Les transferts de l'Etat aux communes servent-ils le principe de décentralisation et le développement équitable des territoires locaux ?
- ❖ Enjeu 2 : « La redevabilité à tous les échelons administratifs pour le développement d'une démocratie locale
- Le projet de loi sur la reddition des comptes : comment capter les besoins de tous ?

Quatre grandes orientations

- Orientations 1 : Poursuivre les efforts pour augmenter les transferts de l'Etat aux communes à la hauteur des 15% prévu par le PAG en 2021.
- ❖ Orientation 2 : Agir sur la mise en place de mécanismes de financement adaptés aux
- Orientation 3 : Associer les communes à la rédaction de la loi sur la reddition des comptes
- Orientation 4: Elaborer une loi sur la reddition des comptes adaptés aux réalités des communes

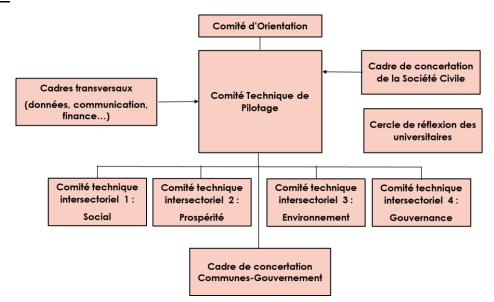
1.1.5. Le système de suivi-évaluation des ODD

Le mécanisme de suivi-évaluation des ODD est établi aussi bien par la communauté internationale qu'au niveau national. En effet, la résolution 67/290 de l'Assemblée Générale a institué le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) pour permettre aux pays membres de l'ONU de se faire évaluer volontairement sur les progrès réalisés.

Au niveau national, l'un des défis majeurs liés à la mise en œuvre des ODD, est la gouvernabilité du processus, la qualité de l'organisation, la qualité du suivi-évaluation ainsi que la qualité des dépenses effectuées. Pour ce faire, le Bénin a mis en place depuis 2017, un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation qui a pour mandat d'assurer la prise en compte des cibles prioritaires des ODD dans le système de planification du pays aux niveaux national, sectoriel que décentralisé. Le mécanisme est composé de quatre (04) organes : (i) le comité d'orientation ; (ii) le comité technique de pilotage ; (iii) le cadre de coordination Commune-Gouvernement sur les ODD ; (iv) le cadre de concertation des Organisations de la Société Civile.

ORGANES	COMPOSITION	MISSION
Comité d'orientation	Membres du Gouvernement, Conseiller Spécial du Chef de l'État, Président d'institutions, PTF, Secteur Privé, représentants de l'ANCB; représentants de la Société Civile, représentants d'organisations syndicales les plus représentatives, organisation de Femmes, Associations des Personnes handicapées, organisation de jeunesse.	 étudier les actions visant la mise en œuvre des ODD telles que prévues par la DGCS-ODD aux niveaux national et sectoriel; faire du lobbying pour la mobilisation des ressources nécessaires; instruire le Comité Technique de Pilotage de la prise en compte des ODD dans les stratégies et politiques sectorielles, de rendre compte périodiquement de leur mise en œuvre aux échéances prévues à cet effet (de 5 avril, de 5 juillet, de 5 octobre et de 5 décembre de l'année).
Comité technique de pilotage	Points focaux des Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP), l'ANCB, les cadres de l'administration publique, les PTF, les OSC, le secteur privé	-Suivre la mise en œuvre des actions visant l'atteinte des ODD et de les évaluer au besoin ; -relayer au Comité d'orientation toutes les difficultés éprouvées ainsi que les préoccupations nécessitant son intervention.
Cadre de concertation Communes-Gouvernement sur les ODD	Maires, des élus locaux, des cadres de l'administration territoriales, des experts de la décentralisation, les médias, des acteurs de la société civile, des personnes ressources et cadres de l'administration publique et le secteur privé	-cadre mutilateurs d'échanges et de discussion -levier de plaidoyers aux actions ODD dans les communes - étudient le parcours ODD des communes -force de propositions au profit des collectivités locales
Cadre de concertation Etat - Organisations de la société civile	-Etat (DGCS-ODD), OSC, personnes ressources, PTF	- Elaborer un rapport alternatif ODD à l'ENV -dialogue multi-acteurs sur les ODD - faciliter l'accès des OSC à l'information publique - contribuer efficace à la mise en œuvre de l'Agenda 2030

Schéma 1 : Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation des ODD



Source: DGCS-ODDMPD

Afin d'atténuer le risque de désalignement entre les engagements, plans, stratégies et la programmation budgétaire, le Bénin a développé une application désignée « MeSODD » de suivi et de vérification de la sensibilité des Plans de Travail Annuels (PTA) des Ministères aux ODD.

A l'évaluation de l'implémentation de l'application MeSODD en 2018, il se dégage une sensibilité globale aux ODD de 53,69% pour l'ensemble des activités prévues dans les PTA de tous les Ministères. Le constat est que la sensibilité par ODD varie entre 45,20% et 59,62%. Au total, tous les dix-sept (17) ODD ont été adressés par au moins quatre (04) Ministères et neuf (09) ODD ont été adressés par les activités prévues dans les PTA d'au moins dix (10) Ministères sectoriels, révélant ainsi un besoin de coordination important entre ces Ministères ¹⁴. Au-delà de cette application d'analyse de la sensibilité des PTA, il est en cours de développement une autre application qui servira de cadre analytique permettant d'évaluer avec précision la part des ressources budgétaires consacrée à la réalisation des ODD au niveau des sectoriels.

1.1.5.1. Indice de gouvernance locale vue par les communes

L'indice de gouvernance locale (IGL) est un ensemble de 45 indicateurs de mesure ou une donnée indicative synthétique qui exprime de façon assez objective l'état de la gouvernance locale dans les domaines de gouvernances politique, administrative, financière, participative et genre, territoriale et foncière, et les relations avec la tutelle.

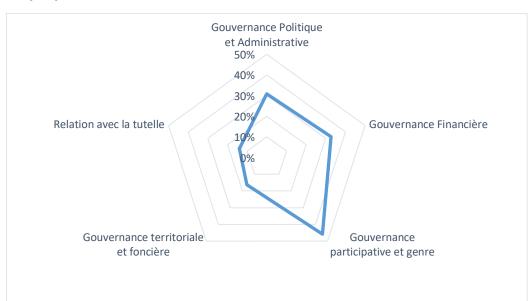
Il est mis en place par l'Etat avec l'appui de ses partenaires pour mesurer les performances des collectivités territoriales en matière de gouvernance locale pour renseigner de façon périodique sur l'état de la gouvernance au niveau des collectivités territoriales en vue d'une sanction positive ou négative ou de mesure de renforcement des capacités de celles-ci. I'IGL

-

¹⁴ Contribution Nationale Volontaire à la mise en œuvre des ODD au FPHN. Juin 2018

est un indicateur pour le suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Décentralisation et de la Déconcentration (PONAD) du Bénin. Cet indice est aussi retenu par le Bénin comme un des indicateurs de mesure de la cible 16.6 : « mettre en place des institutions efficaces responsables et transparentes à tous les niveaux ».

Les données collectées sur le terrain révèlent que les communes ou tous les cadres des administrations communales ne sont pas encore suffisamment intégrés associés et familiers à cet indice. Seulement qu'ils reçoivent périodiquement des tableaux à remplir ou que la préfecture leur envoie des messages radios pour qu'ils puissent remplir ou fournir des informations dans tel délai. Cette pratique ne facilite pas toujours la tâche surtout qu'ils ne savent pas le but de ces opérations Cependant, des actions d'information, de sensibilisation et de formation de tous les acteurs de la décentralisation ont été faites sur l'IGL à tous les niveaux. Actuellement les résultats des premières données collectées pour l'année 2016 sont en train d'être affinés pour être vulgarisés. La tendance constatée pour ces données de base est que les communes ont eu plus de performance dans la gouvernance participative et genre.



Graphique 3: Indice de Gouvernance local 2016¹⁵

Source: https://decentralisation.gouv.bj/iglbenin/public/

NB: La collecte de donnée pour 2017, 2018, 2019 et 2020 est en cours de réalisation

_

¹⁵ https://decentralisation.gouv.bj/iglbenin/public/

1.2. Principales orientations pour l'intégration des ODD dans les politiques nationales

Avec l'adoption en septembre 2015 de l'Agenda 2030 par les différents Etats membres de l'ONU, le Bénin à l'instar des autres pays de la communauté internationale s'est engagé à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformations, renforçant la résilience des populations et ne laissant personne de côté dont les plus importantes concernent :

- → l'appropriation et la sensibilisation de tous les acteurs sur l'agenda 2030. En effet, l'appropriation des ODD reste et demeure un processus continu. A titre illustratif, les structures se renouvellent, les cadres se substituent, les conseillers municipaux, communaux et locaux sont remplacés, le taux élevé d'analphabétisme de la population reste problématique. Il est alors nécessaire de procéder à une mise à jour périodique et de rappeler les droits et devoirs des parties prenantes en matière de la mise en œuvre réussie des ODD.
- → la priorisation des cibles ODD au Bénin a été un processus participatif et inclusif avec la participation forte des communes, des OSC et autres parties prenantes. Au terme de cet exercice, 49 cibles des 16 premiers ODD ont été sélectionnées. Exceptées les 19 cibles de l'ODD 17 qui s'impose à tous les pays. Toutefois, les insuffisances observées dans ce processus par les collectivités locales ont été rattrapée lors des travaux de terrain de l'étude sur la spatialisation des cibles ODD au niveau local.
- → la domestication des indicateurs ODD est l'une des phases clés de la stratégie nationale. Dans le prolongement de la priorisation, le Bénin s'est engagé à contextualiser et à domestiquer les indicateurs ODD. Pour appuyer cet exercice, un manuel de calcul des indicateurs des cibles ODD a été édité pour harmoniser les modes de calcul des indicateurs. Sur les 168 indicateurs retenus après contextualisation des indicateurs mondiaux associés aux 49 cibles prioritaires du Bénin; 82 indicateurs sont disponibles (49%); 23 indicateurs peuvent être calculés (14%); 63 indicateurs ne sont pas disponibles (37%)¹⁶;
- → la présentation des Examens Volontaires en 2017 et 2018 a montré à la communauté internationale les avancées réalisés. A la suite, le Bénin a été retenu parmi les 5 Nations au Monde (dont deux en Afrique, le Bénin et le Rwanda) pour être accompagnées par le Fonds Monétaire International (FMI) pour réaliser l'évaluation du coût de la mise en œuvre des ODD.

1.3. Stratégie de soutien aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre des ODD 1.3.1. Stratégie d'appropriation des ODD par les communes

→ Vulgariser les ODD dans les territoires communaux : un objectif majeur des campagnes d'information et de sensibilisation Agenda 2030

L'enjeu des campagnes d'information et de sensibilisation des ODD organisées par l'ANCB est de rapprocher les communes des concepts véhiculés par l'Agenda 2030 tout en les liant aux compétences dévolues aux communes dans le cadre de la décentralisation. La vision de cette vulgarisation des ODD est de rencontrer les acteurs locaux sur le territoire pour promouvoir l'Agenda 2030, expliquer la feuille de route du gouvernement en matière ODD

¹⁶ Rapport de l'étude sur le Manuel de calcul des indicateurs

ainsi que de rassurer les communes dans leurs rôles et responsabilités pour relever ces nouveaux défis.

Globalement, grâce aux actions de l'ANCB avec l'appui du PDDC/GIZ, 35 communes soit 45% des communes du Bénin ont été sensibilisées et ont identifié des actions concrètes pour l'appropriation des ODD par les acteurs de développement de leur localité. C'est l'exemple de la sensibilisation des ODD dans les arrondissements, la mobilisation des ressources, études relatives à une thématique ODD, la formation et le coaching sur le Partenariat Public Privé, le genre, etc.). Ces actions d'information et de sensibilisation regroupent non seulement les agents communaux et les élus mais aussi les acteurs des organisations de la société civile.

Pour la poursuite de la chaîne de sensibilisation au niveau des arrondissements, l'ANCB a mis à la disposition des communes, des supports de traduction des ODD en langues locales et le lexique des ODD pour faciliter la compréhension d'un grand nombre dans les collectivités ; la population étant fortement analphabète. Cette initiative pédagogique a pour objectif de favoriser le dialogue avec l'ensemble de la population d'un territoire afin de développer un engagement fort autour du développement durable.



Séances de sensibilisation et de formation des acteurs locaux sur les ODD dans les communes

1.3.2. Cartographie de l'intervention des partenaires en lien avec les ODD

L'une des stratégies du Bénin dans la mise en œuvre des ODD est la réalisation d'une synthèse de la cartographie des interventions des acteurs notamment des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des OSC afin d'apprécier la coopération de manière globale et selon des domaines thématiques pour la réalisation des ODD. Tous les acteurs sont sollicités pour une participation active afin d'apporter leur contribution dans leurs domaines de compétence respectifs et selon leur mandat.

→ Les PTF et les ODD au Bénin

Ce mapping présente cinquante-deux (52) PTF répartis en trois catégories à savoir vingt-sept (27) multilatéraux et Agences du Système des Nations-Unies, dix-huit (18) bilatéraux et sept (07) ONG internationales ont été répertoriés dans le financement direct ou indirect des projets concourant à la réalisation des ODD au Bénin. Le champ d'intervention de ces partenaires couvre plusieurs ODD voire cibles prioritaires.

L'exercice du mapping sur ces PTF a permis d'identifier, d'une part, les ODD et cibles prioritaires à forte concentration des partenaires et qui requièrent un niveau de coordination important et, d'autre part, les cibles prioritaires peu couvertes par les partenariats, et qui appellent davantage d'attention. Il a également fait ressortir la répartition des PTF sur le territoire national.

Il ressort des résultats de cette étude que la totalité des ODD bénéficie d'interventions des PTF. Néanmoins, la part des PTF est plus importante pour 6 ODD. En effet, près d'un tiers des PTF interviennent dans la mise en œuvre des ODD 2, 4, 6, 9, 16 et 17. La coordination des PTF pour la mise en œuvre de ces 6 ODD peut donc constituer un défi.

En somme, on note au Bénin une forte concentration des PTF dans les domaines comme l'éducation, l'agriculture, les infrastructures et surtout la gouvernance. Le graphique ci-dessous illustre bien cette situation. Enfin, moins de 10% des PTF interviennent sur les ODD 11,13 et 14. Seulement 2,2% des PTF interviennent sur l'ODD14. L'ODD14 mérite une attention particulière avec un travail intense de plaidoirie auprès des PTF.

45.0% 42.2% 40.0% 37.8% 40.0% 33.3% 35.0% 31.1%31.1% 28.9% 30.0% 26.7% 26.7% 25.0% 20.0% 20.0% 15.6% 15.6% 15.6% 13.3% 15.0% 8.9% 8.9% 10.0% 5.0% 0.0% ODDS 0007 ODDS 00011

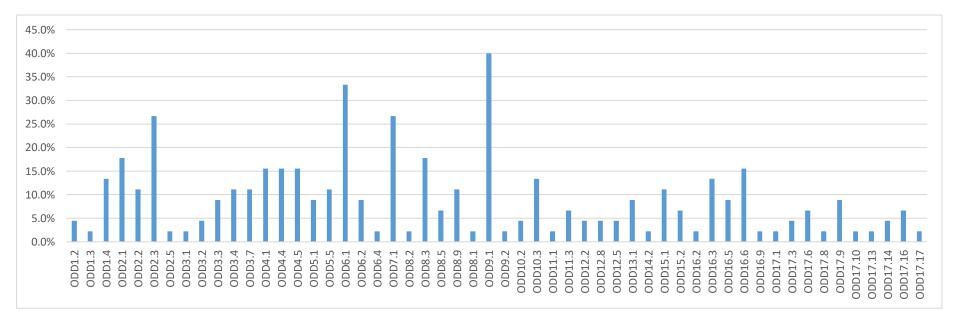
Graphique 4: Proportion des PTF intervenant sur chaque ODD

Source: Rapport Mapping des PTF et OSC, Mai 2018

→ Interventions des PTF en lien avec les cibles ODD priorisées

Si l'appréciation des activités mises en œuvre montre une couverture quasi satisfaisante des ODD, la prise en compte des cibles prioritaires révèle une toute autre réalité en termes de complétude des actions pour satisfaire l'ensemble des exigences de l'Agenda 2030. L'analyse a porté sur 68 cibles prioritaires (49 cibles priorisées et les 19 cibles de l'ODD 17).

Graphique 5: Intervention des PTF par cible ODD



Source: Rapport étude Mapping des PTF et OSC, Mai 2018

.

1.4. Mise en place de la stratégie nationale au niveau local (« localisation »)

A travers la DGCS-ODD, le Bénin en 2019 a réalisé l'étude sur la spatialisation des ODD. Les communes ont été intégrées individuellement à toutes les étapes du processus. Elles ont été associées et impliquées à l'atelier national de lancement et l'élaboration de la feuille de route élaborée qui a été suivie de bout en bout par les représentants de l'ANCB. Les collectivités locales sont restées au cœur de l'organisation des ateliers départementaux, régionaux, la collecte des données au niveau communal et leur affinement. Les cadres et divers experts des administrations locales ont activement pris part à tout le processus de priorisation des cibles au niveau de chaque commune. Le rapport de la spatialisation produit à cet effet, présente dans les moindres détails, la démarche méthodologique, le niveau, le degré d'implication des acteurs locaux et les résultats auxquels ils sont parvenus.

1.4.1. Point de la spatialisation des ODD dans les collectivités territoriales

Au Bénin, les priorités de développement ne sont pas partagées d'une commune à une autre. L'études sur la spatialisation des ODD, finalisé en novembre 2019, a permis d'analyser la situation commune par commune. Malgré tous les efforts déployés par le gouvernement à travers la DGCS-ODD en partenariats avec l'ANCB et ses partenaires, toutes les communes n'ont pas pu bénéficier de cet exercice de prise en compte des ODD dans les Plan de développement local. Bien que le guide d'élaboration dans l'un de ses outils (outil 6) intègre les ODD. Cette démarche n'est alors pas assez complète pour prioriser au niveau local les cibles.

Au terme du processus sanctionné par un rapport national de spatialisation, il ressort que toutes les communes du Bénin disposent d'une monographie ayant fixé dix (10) cibles prioritaires issues des quarante-neuf (49) cibles retenues par le Bénin avec des actions pour les réaliser. Le processus ayant conduit aux résultats ci-dessous a le mérite d'être à la fois rigoureux scientifiquement validé et participatif, incluant dans toutes ces étapes les différents acteurs des collectivités territoriales¹⁷.

Le diagnostic réalisé sur la prise en compte des ODD par les plans de développement communaux, révèle une grande disparité dont la synthèse se présente comme suit :

- → Toutes les communes du Bénin affichent une bonne couverture des ODD 1 et 2 relatifs à l'élimination de la pauvreté et de la faim.
- → Les communes des départements du Zou, Collines, Borgou, Alibori er de l'Atlantique et le Littoral en rajoutent à la bonne couverture par les ODD 3 à 7.
- → L'ODD 3 relatif à la santé est très faiblement couvert par les PDC des communes des départements de l'Ouémé, Plateau, Mono, Couffo, Atacora et Donga.
- → La plus mauvaise couverture des ODD réside au niveau des ODD 8 à 16 dans presque tous les départements excepté les départements de l'Atlantique et du Littoral dont les cibles des ODD 7 à 11 sont moyennent loties, Zou-Collines dont les cibles des ODD 7 à 11, 13 et 15 sont moyennement mieux loties.
- → En ce qui concerne le choix des cibles prioritaires, bien que les ODD relevant du cadre social (ODD 1, 2, 3, 4, 5 et 6) soient les mieux couverts par les PDC, ils demeurent une

¹⁷ Rapport national de spatialisation des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable au Bénin. Décembre 2019

préoccupation pour toutes les communes en général qui y ont puisé des cibles pour en faire leur cheval de bataille. Cette situation explique les cibles priorisées par les communes dont la forte concentration se note au niveau des ODD du cadre social à savoir les ODD 1 à 6 fortement choisis par la plupart des communes du Bénin.

- → Les ODD du cadre économique (ODD 7 à 11) viennent ensuite dans les départements de l'Atlantique, Littoral, Borgou, Alibori, Zou et Collines.
- → La priorisation dans les départements de Mono, Couffo, Borgou, Alibori, Zou et Collines touchent fortement le volet environnemental, donc les ODD 12 à 15.
- → Quant à l'ODD 16, le seul relevant du cadre institutionnel/gouvernance, il a connu son pic au niveau du département du Mono et du Couffo.

II. PARTICIPATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LE PROCESSUS D'ELABORATION DE L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE

La méthodologie et la préparation du Bénin à l'examen de la mise en œuvre des ODD sont organisées autour d'un processus de trois (03) étapes majeures à savoir : (i) l'élaboration et la validation d'un concept note et d'un chronogramme pour le processus ; (ii) l'organisation d'ateliers nationaux et (iii) la participation à des ateliers et séminaires internationaux.

2.1. Le choix d'un processus participatif : De la stratégie, mise en œuvre au suivi de l'Agenda 2030 et des ODD

Le processus de préparation de l'Examen National Volontaire 2018 a été très participatif et inclusif. Il a regroupé l'ensemble des acteurs de développement du Bénin à savoir la Présidence de la République, les Ministères, l'Assemblée Nationale, le Conseil Economique et Social, les PPTF, les Communes, le secteur privé, les organisations de la société civile y compris les personnes vivant avec un handicap, les jeunes, les universitaires, les autorités religieuses et coutumières. La série d'ateliers pour l'examen de 2018 a démarré avec un lancement national en présence de tous les acteurs dont une forte représentation des collectivités locales¹⁸ pour valider ensemble la feuille de route. Ce lancement a été suivi par une dizaine d'ateliers nationaux mobilisant près de trois cents différents acteurs sur une période de cinq mois. Pour témoigner l'implication et la contribution du niveau local au rapport, l'ANCB a réalisé une plaquette de quelques bonnes pratiques des collectivités locales.

Le présent rapport des gouvernements locaux pourra ainsi être un levier pour renforcer le dialogue entre les collectivités territoriales, le gouvernement central et les organisations internationales afin de soutenir les processus de la décentralisation et le développement local. Il pourra également constituer un instrument catalytique de partenariats et de mobilisation des ressources au profit des collectivités locales pour la mise en œuvre des ODD au sein de leurs communautés.

-

¹⁸ Contribution Nationale Volontaire à la mise en œuvre des ODD au FPHN. Juin 2018

III- CADRE INSTITUTIONNEL DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN

L'engagement du Bénin à se lancer dans la réalisation des ODD est intervenu dans un contexte particulier marqué notamment par la mise en œuvre d'un processus de décentralisation qui s'étale sur plus de deux décennies, mais pas encore achevé. De de fait, les communes, communautés urbaines et autres formes de regroupements municipaux se confrontent à énormément des difficultés pour répondre aux enjeux que recouvrent l'Agenda 2030 priorisé au Bénin.

3.1. Un processus de décentralisation en lente progression et incomplet

- Avec la conférence nationale des forces vives de la nation de février 1990, des réformes majeures ont visé la réorganisation de l'administration du territoire. Il s'agit de la réforme de l'Etat pour la territorialisation des politiques et stratégies publiques. Elle est consacrée dans les articles 150-153 de la constitution du 11 décembre 1990. Ces articles reconnaissent le droit à la libre administration des collectivités territoriales dotées d'une autonomie financière et dirigée par les organes élus dans les conditions prévues par la loi. La décentralisation permet enfin le développement local grâce à une approche participative qui permet d'impliquer pleinement les acteurs locaux à l'identification de leurs besoins fondamentaux et à la conception de leurs propres projets. La mise en œuvre de cette réforme a mobilisé plusieurs acteurs parmi lesquels, on peut citer : l'administration centrale, les PTF, le secteur privé, les partis politiques, les organisations de la société civile et les populations elles-mêmes.
- > En effet, « le cadre juridique actuel de la décentralisation est constitué de sept lois et d'une trentaine de décrets. L'année 2001 a été marquée par la promulgation de lois sur la décentralisation et la création des 77 communes. Les premières élections locales ont eu lieu en 2003 et les plus récentes sont en cours. Les responsables locaux sont élus pour 5 ans. En 2009, le Bénin a adopté une politique nationale décennale de décentralisation et de déconcentration (PONADEC) dont la gestion et le suivi sont assurés par un comité interministériel. Cette politique est soutenue par des plans de décentralisation et de déconcentration (Plans 2D) au niveau sectoriel, ainsi que par des plans départementaux de développement intersectoriel (PDDI) au niveau territorial. Par la résolution du 22 novembre 2017, le Gouvernement a entamé un réexamen de la politique et des lois de décentralisation. Concernant le dialogue multiniveaux, les conférences sur le budget municipal offrent des espaces de discussion entre les collectivités locales et l'administration centrale. » ... « Les ministères sectoriels et les institutions de l'État disposent cependant d'unités déconcentrées au niveau départemental » (extrait de la fiche Bénin du OECD-UCLG (2019), World Observatory on Subnational Governments Finances and Investements).
- Dans les lois sur la décentralisation, notamment les lois 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin et 98-005 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes à statut particulier, qui font corps avec la Constitution, il est établi que les communes disposent des compétences dont la majorité sont en lien avec les ODD¹⁹. Dans ces mêmes dispositions législatives,

-

¹⁹ La loi 97-029 du 15 janvier 1999 sur l'organisation territoriale (article 82-107) accorde aux municipalités le droit d'exercer des fonctions exclusives, partagées et déléguées. Leurs compétences propres comprennent sept domaines principaux : le développement et la planification locaux ; les infrastructures, les services publics et les

l'obligation est faite pour le gouvernement central de transférer des compétences et des ressources aux collectivités locales. Mais, après un point décennal d'application de ces lois, le bilan est très mitigé en ce sens que de réelles difficultés subsistent dans l'application de ces textes réglementaires.

- Le transfert des ressources correspondant au transfert des compétences, bien qu'il soit inscrit dans la constitution, reste donc limité, en particulier dans le cas des ministères sectoriels. Les différents régimes qui se sont succédé à la tête du pays ont toujours pris des engagements pour transférer les ressources aux communes. Mais il y a eu plus d'effets d'annonce que d'actes posés. En effet, le PC2D fixe comme objectif en 2021 que la « Part des transferts aux Collectivités Territoriales dans le total des dépenses du Budget Général de l'État soit d'au moins 15% ». Dans la pratique, « les fruits n'ont pas tenu la promesse des fleurs ». Il y a toujours le réflexe de centralisation qui veut que l'État central exerce l'essentiel des compétences liées aux services sociaux de base destinés aux populations. Cette tendance à centraliser se renforce par la multiplication des Agences. Malgré les conventions cadres qui existent entre elles et l'ANCB. Elles érodent dans leur fonctionnement et opérationnalisation les prérogatives et le mandat des collectivités locales. C'est le cas par exemple de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural. En effet, en 2018 le Conseil a décidé de créer l'Agence nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural. Cette Agence est un établissement public placé sous la tutelle de la Présidence de la République. Elle a pour mission d'initier, de programmer, de faire réaliser et de suivre les travaux d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable en milieu rural. Pour faire passer le taux de desserte en eau potable à 100 % en 2021 contre 67,6 % en 2015.

On peut noter entre autres, l'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE). Cette décision du conseil des ministres du mercredi 13 septembre 2017 investie l'ACISE de la mission de conseil et d'assistance à la conception et à la réalisation

https://www.gouv.bj/actualite/600/rupture-4---decentralisation-gouvernance-locale-%E2%80%93-grandes-enjambees-vers-developpement-communes/

transports ; l'environnement ; l'éducation primaire ; les soins de santé de base ; l'action sociale et culturelle ; les services aux entreprises et les investissements. Les fonctions partagées relèvent des compétences de l'administration centrale et des communes.

d'infrastructures pour le secteur de l'éducation, en qualité d'Assistant en Maîtrise d'Ouvrage dans les collectivités locales.

3.2. Evaluation des capacités actuelles des communes en matière de mise en œuvre des ODD

En réalité, à en croire les différentes déclarations des acteurs locaux rencontrés, la localisation des ODD nécessite un renforcement des compétences et capacités des communes et des ressources financières colossales. A cet égard, le diagnostic de l'étude intitulée « *Evaluation des communes pour la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030* » commanditée par l'ANCB en 2018 a révélé un besoin de renforcement des capacités des communes du point de vue de la gestion stratégique et opérationnelle, du suivi-évaluation, des ressources humaines et matérielles, du financement du développement local, de la communication et du plaidoyer.

> Les besoins de renforcement des communes

- ✓ En effet, l'évaluation de la capacité de gestion stratégique et opérationnelle a permis d'apprécier la manière dont les communes s'alignent aux orientations nationales, sectorielles et thématiques ainsi que la manière dont elles opérationnalisent les stratégies de développement à la base. Il ressort de cette appréciation que les communes inscrivent leurs actions dans un processus décisionnel qui leur permet de disposer des documents de planification tels que le PDC, le PAI, le PTA. Ces documents opérationnalisent les orientations nationales et les objectifs de développement local orientés ODD. Toutefois, la plupart des communes manquent de capacité technique à constituer un portefeuille de projets et programmes d'investissement ambitieux rigoureusement planifié et régulièrement évalué. Ceci révèle un besoin en compétences à combler par le développement des ressources humaines en quantité et en qualité.
- ✓ En ce qui concerne le système de suivi-évaluation des communes souffrent d'une faiblesse liée à son institutionnalisation, aux compétences, au développement d'outils et d'activités liés à cette fonction de gestion. La faiblesse de cette capacité dans les communes fait noter, entre autres, la non disponibilité de base de données fiables sur le développement dans les communes, l'absence d'indicateurs de suivi régulièrement renseignés, etc. La capacité de suivi-évaluation des communes nécessite d'être renforcée et ceci requiert la définition et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités de suivi évaluation des communes. A cet effet, un projet élaboré entre l'ANCB et les professionnels de la statistique et de la planification est aux mains actuellement du PNUD pour la recherche du financement.
- ✓ Au sein de l'administration communale les services techniques qui opérationnalisent les ODD manquent de personnel qualifié et de matériels nécessaires à leur bon fonctionnement. Les domaines clé de gestion pour la mise en œuvre des ODD sont la planification et la gestion de projet, le suivi-évaluation, la gestion financière et la mobilisation des ressources, la gestion des travaux, l'environnement, etc. Le constat amer est fait que les communes manquent cruellement de personnel qualifié dans ces domaines de gestion. Ce qui expose les besoins en compétences spécifiques au niveau des communes. Quant aux ressources matérielles, il a été observé que les

- communes ont prioritairement besoin de développer leur infrastructure technologique en vue de la modernisation de leur système de gestion et d'administration.
- L'accélération dans l'atteinte des cibles ODD d'ici 2030 dépendra surtout de la capacité de financement des communes. Mais, l'état actuel des finances locales ne peut permettre une mise en œuvre réussie des ODD. La construction des équipements collectifs d'accès aux services sociaux de base, la construction des infrastructures socio-économiques nécessitent des investissements importants que ni les ressources propres des communes, ni les transferts de l'Etat ne peuvent satisfaire. Les communes sont donc appelées à explorer des modes alternatifs de financement tel que le partenariat-public-privé, le recours aux emprunts, la dynamisation du partenariat et de la coopération décentralisée. Pour réussir l'ensemble de ces actions les collectivités territoriales se doivent de renforcer leur capacité. D'où la finalisation en décembre 2019 par l'ANCB du document de plaidoyer des communes béninoises sur les financements des ODD et la reddition des comptes au niveau local. Ce sont là au tant de challenges que les collectivités territoriales sont amenées à relever pour être au rendez-vous de l'Agenda en 2030.
- L'intégration des ODD dans le processus de planification locale reste un véritable défi. En effet, l'état des lieux de l'intégration des ODD dans le processus de planification locale issu de l'étude intitulée « Evaluation des communes pour la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 » a permis d'analyser la situation de la localisation des ODD, la gestion du processus de planification locale par les acteurs et le niveau de prise en compte des ODD dans les PDC. En effet, malgré les efforts réalisés, la territorialisation des ODD n'est pas encore effective dans beaucoup des communes, ce qui affaiblit l'intégration des ODD au processus de planification locale. La DGCS-ODD et le PDDC/GIZ ont accompagné les communes dans la prise en compte des ODD en 2017 et 2018. Mais à cet égard, les résultats de terrain montrent que la localisation et la territorialisation des ODD demeurent encore un défi en terme d'implication des parties prenantes et surtout la mobilisation des ressources.

IV- IDENTIFICATION DES INITIATIVES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN

L'engagement des collectivités territoriales aux côtés du pouvoir exécutif dans l'accomplissement des objectifs mondiaux au Bénin vient renforcer l'assertion selon laquelle : « La localisation des ODD au Bénin est le seul gage que nos communes apportent des réponses concrètes innovantes à leurs territoires ». Les ODD intègrent en réalité les actions quotidiennes menées dans les collectivités locales pour le développement de la cité et viennent mettre l'accent sur un certain nombre d'interventions. Avec la prise de conscience de leur degré l'implication, les gouvernements locaux ne se contentent pas de mettre en œuvre l'agenda. Ils sont responsables des politiques et sont vecteurs de changements. Il s'agit du niveau de gouvernance le mieux placé pour relier les objectifs mondiaux aux besoins et désidératas des communautés locales. Le transfert de compétences et des ressources aux communes leur confère un leadership territorial en matière de développement durable, qu'il s'agisse des compétences de planification, d'aménagement, de transition énergétique mais aussi de lutte contre les inégalités la pauvreté, de préservation des espaces naturels ou de gestion des infrastructures.

La réalité du terrain montre que les communes béninoises contribuent à la réalisation des ODD mais, souvent, sans le savoir et même sans une reconnaissance de leurs actions dans les dispositifs nationaux de suivi. Pour y palier, en 2018, un cycle de **benchmarking**, appuyé par le PDDC/GIZ en collaboration avec l'ANCB et la DGCS-ODD a permis à trente-trois communes du Bénin de comparer leurs pratiques et processus de mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau local pour en dégager les bonnes pratiques.

Par ailleurs, dans le but de créer une grande émulation autour de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, l'ANCB a initié avec l'accompagnement de son réseau de partenaires, le concours Agenda 2030 local en 2019. Ce concours qui vise à primer les meilleurs projets locaux d'intégration des ODD a été ouvert aux 77 communes du Bénin et cible les initiatives en cours de mise en œuvre dans les territoires communaux. Le jury composé des représentants des différentes parties prenantes de la mise en œuvre de l'Agenda, a mesuré le caractère innovant des projets soumis, la prise en compte des différentes parties prenantes du développement local, la durabilité, le caractère intégré, la reproductibilité ainsi que les principes. Au-delà des prix attribués, le concours revêt un ancrage pédagogique de reconnaissance des efforts fournis par les communes dans le cadre de l'appropriation des ODD.

Etudes de cas de localisation des ODD au Bénin

La section suivante du rapport documente les expériences de certaines communes du Bénin comme des bonnes pratiques à valoriser et mettre à échelle. Elle expose les efforts consentis par les collectivités locales dans la mise en œuvre des ODD au Bénin et met en exergue quelques ODD. Le focus fait sur certains ODD résulte de la dominance des interventions de l'expérience de la commune. En effet, les différents projets évoqués adressent nombre de ODD dont un principalement assigne les autres.

La spatialisation des ODD (feuille de route) a permis de scanner les Plans Communaux de Développement de 3e génération sensible aux ODD afin de construire une stratégie globale de développement durable qui n'omette aucun des enjeux sociaux, économique et environnementaux.



ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

21

40,10 %

de la population béninoise vit au-dessous du seuil national de pauvreté (2015) 22 13,6

Milliards de Fcfa Montant du budget

national planifié en 2018 par ODD

82

Initiatives locales identifiées en 2019

Contexte et enjeux

En 2015, 40,10 % des béninois vivent sous au-dessous du seuil national, soit 4,1 millions de personnes. Si l'on peut se baser sur les prospectives du gouvernement pour l'année 2020, le taux visé est de 38,71 %. Avec l'augmentation de la population, cela fait 4,6 millions de béninois vivant sous le seuil de pauvreté. La crise de 2019 avec le Nigeria et la pandémie du COVID-19 ont eu un impact considérable dans l'endettement et la paupérisation sur la classe moyenne et flottante.

L'évaluation des besoins financiers pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement à l'horizon 2030 est estimé à 908 376 700 000 Fcfa. Les actions et réformes portent notamment sur : (i) le renforcement du pilotage et du financement de la protection sociale, (ii) l'amélioration du niveau de vie des ménages les plus pauvres, (iii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base des personnes les plus vulnérables; (iv) la promotion des valeurs familiales et la protection de l'enfant, (v) le renforcement des services d'actions sociales auprès des groupes vulnérables, (vi) le renforcement du système d'assurance sociale et (vii) le renforcement du pilotage et du financement de la protection sociale.

Les communes sont concernées par la réalisation de l'ODD 1. Elle a la charge de l'aide sociale aux déshérités et aux sinistrés ainsi que la construction de centres de promotion sociale. Leurs actions de proximité favorisent l'exercice de leur mission d'identification des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité.

En 2018, le gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale a lancé le projet Appui aux Communes et Communautés pour l'Expansion des Services Sociaux (ACCESS) dont les objectifs dépendent directement des communes et de leurs compétences. Ce projet contribue à l'amélioration des services décentralisés en apportant aux communes des subventions qui leur permettront d'investir dans l'éducation, la santé, le réseau routier et les infrastructures de marché. Il s'attachera également à déployer à grande échelle le dispositif pilote de filets sociaux expérimenté avec succès dans le cadre du Projet de services décentralisés conduits par les communautés. L'exécution repose sur une approche du développement conduit par les communautés (DCC).

En ce sens, les politiques communales constituent un maillon clé, transversal, pour la réalisation de l'ODD 1.

²¹ https://www.insae-bj.org/bon-a-savoir/55-opendata-portail-de-donnees-ouvertes-sur-le-benin

²² Analyse du budget de l'État Gestion 2019 au Bénin - Projet d'Appui-Conseil Macroéconomique pour la Réduction de la Pauvreté 2030 (ACMERP) – GIZ- 2019

²³ Rapport national de spatialisation des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable au Bénin - MPD

Exemples des initiatives communales par cibles prioritaires du Bénin

Cibles 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

Communes	Initiatives locales
Matéri	Facilitation de l'octroi des crédits aux plus pauvres
Ouéssé	Renforcement de l'accès à l'eau, à l'électricité et aux terres cultivables sécurisées
Zagnanado	Appui technique et financier aux petits producteurs pour une agriculture intelligente face au climat

Cibles 1.3: Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

Communes	Initiatives locales
Comé	Mise en place conjointement avec les partenaires sociaux, d'un fonds de
	prise en charge et d'accompagnement communautaire des pauvres et des
	personnes vulnérables, recensées par le CPS.
Agbangnizoun	Renforcement de l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes
	(Mise en œuvre de la Politique Communale d'Emploi et de l'Insertion
	Socioprofessionnelle des
	Jeunes)
Zogbodomey	Elaboration et suivi d'un système local de gestion de la prise en charge des
	personnes vulnérables vivant dans les milieux ruraux de concert avec les
	Structures déconcentrées de promotions social

Cible 1.4: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance

Communes	Initiatives locales
Karimama	Amélioration de l'accès des personnes vulnérables à une terre sécurisée à des fins d'exploitation économique
Ouinhi	Aménagement de 5 bas-fonds de 100 hectares avec des mesures de conservation de l'eau et du sol (CES)
Savé	Réalisation des plans fonciers ruraux

Focus : Commune de Djougou

« Centre d'Accueil et de Protection des Enfants (CAPE-BIRIM) »

Brève présentation

Située dans la partie septentrionale (Nord-Ouest), la commune de Djougou est la 3ème commune la plus peuplée du Bénin avec une superficie de 3.966 km2 et une population de 267 812 habitants.

Problèmes identifiés

Les crises socio-économiques entrainent les familles dans la précarité. Ce problème social amène à l'abandon de certains enfants qui se retrouvent sans famille, courant ainsi le risque d'infanticide ou d'être objet de marginalisation et de violence ; au mariage des mineures ; à l'exploitation économique et sexuels ; à la traite des enfants et autres abus qui hypothèquent dangereusement l'avenir de ses enfants.

Description du projet

La mairie de Djougou en collaboration avec ses partenaires italiens, a initié le projet de la réalisation d'un Centre d'Accueil et de Protection des Enfants (CAPE-BIRIM) qui a démarré en 2016. Le Centre offre la protection sociale aux enfants abandonnés. Ils bénéficient d'un soutien, d'un accompagnement et s'épanouissent dans un environnement sain pour une meilleure réinsertion sociale et professionnelle. Ces activités sont en cohérence avec les stratégies nationales de la Politique de Protection Sociale et le Plan de Développement Communal, troisième génération à travers son programme 4 : « Amélioration de l'accès équitable et durable des services sociaux de base aux populations ».

Acteurs pertinents

- Les responsables de la Mairie à travers la mise à disposition du domaine, la réalisation du forage, le suivi des activités du centre :
- Les responsables du Centre de Promotion Sociale (CPS) à travers la facilitation des formalités administratives avec l'appui du juge des mineurs, les placements des enfants en situation difficile;
- Le chef de région pédagogique à travers l'affectation et le suivi du personnel enseignant dans cette école ;
- Les responsables communaux de la Police Républicaine qui veillent au respect des droits des enfants dans le centre ;
- Les Partenaires à travers le financement de l'agrandissement, l'entretien, l'équipement en matériel du centre.

Résultats obtenus

D'un coût global de **135 993 250** francs CFA, le projet CAPE BIRIM a été financé par la mairie de Djougou et ses partenaires italiens et belges.

- Il a permis et permet toujours à 30 enfants dits « Sorciers » de vivre dans un environnement sain, un cadre propice à leur éducation, où ils sont nourris, soignés et épanouis.
- Cette initiative a réduit les cas sociaux qu'auraient pu devenir ces enfants suite aux rejets ou à l'abandon des géniteurs.

Facteurs de réussite

- La volonté de l'exécutif communal de s'investir dans le secteur de la protection des enfants vulnérables
- Production surplace de tout ce qui est consommé dans le centre ;
- Alimentation de toutes les installations du site sur la base de l'énergie solaire ;
- Forte implication de toutes les parties prenantes, Etat, Elus locaux, Bénéficiaires;

Difficultés éprouvées

- Les moyens financiers pour garantir l'entretien du centre, son fonctionnement et les activités de développements des enfants
- La reconnaissance par l'Etat de l'intérêt général des centres d'accueil des orphelins
 - Perspectives : Compte tenu des résultats obtenus par le projet, le comité de gestion est à la recherche de partenariats pour développer plus de centres d'accueil des enfants



ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

22 %

Indice de pauvreté alimentaire au bénin en 2017

44,4 Milliards de Fcfa Montant du budget national planifié en 2018 par ODD

90 Initiatives locales identifiées en 2019

Contexte et enjeux

D'après le rapport d'avancement 2018 du Programme de Croissance pour le Développement Durable, sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des défis importants restent encore à relever pour que l'objectif de "faim zéro" soit atteint.

La question de l'agriculture et l'impact de celle-ci sur la santé humaine et sur l'environnement est au cœur des préoccupations de nombreuses communes. En effet, environ 80 % de la populations béninoises gagnent leur vie grâce à l'agriculture. La plupart sont des agriculteurs de subsistance qui cultivent de petites parcelles familiales. Le manque d'infrastructure et les inondations, peuvent anéantir les récoltes et les stocks de semences.

L'objectif visé dans le domaine agricole est « d'améliorer les performances de l'Agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer, de façon durable, la souveraineté alimentaire, la sécurité nutritionnelle, et de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable ». Pour ce faire, il a été retenu par le gouvernement de mettre un accent particulier sur (i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population et la compétitivité, la modernisation des systèmes d'exploitation familiales agricole et leur adaptabilité ; et l'accroissement massif des investissements dans le secteur agricole et la mise en œuvre de profondes réformes structurelles. Ainsi, pour l'amélioration de la production et la productivité des produits végétaux, des produits animaux et des produits halieutiques, plusieurs actions ont été mise en œuvre.

Dans le cadre des compétences communales, la commune se doit assurer la réalisation, équipement, réparations et entretien des abattoirs et autres infrastructures de soutien à la production agro-sylvo-pastorale ainsi que l'hygiène des aliments dans les espaces publics de stockage et vente. Le montant du FADeC affecté Agriculture²⁴ était de 1,3 milliard en 2018 avec un taux de consommation faible de 37%. De ce fait, les communes recommandent une assistance de l'Etat dans le suivi du processus, de même que l'harmonisation des compréhensions, du manuel de procédure, pour une bonne appropriation du document par les différents acteurs.

L'élaboration du plan de développement économique et social est sous la responsabilité des communes. De nombreux programmes d'accompagnement renforcent les capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise, ainsi que les capacités institutionnelles et organisationnelles. En ce sens, les conseils communaux sont sollicités pour organiser des séances de dialogues avec les

-

²⁴ Rapport national du CONAFIL-Audit 2018

organisations paysannes pour analyser la question de marché et développer les stratégies d'approche pour une meilleure mise en marché des produits maraicher par exemple.

Exemples des initiatives communales par cibles prioritaires du Bénin

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

Communes	Initiatives locales
Natitingou	Réalisation des infrastructures de conditionnement et de stockage des
	produits viviers
Bassilia	Amélioration des indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans
	la commune
Kérou	Education à la nutrition et prise en charge des nourrissons et jeunes enfants

Cible 2.2: D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émancipation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

Communes	Initiatives locales
Вора	Plaidoyer pour la mise en place de banques alimentaires et de filets sociaux adaptés aux groupes vulnérables
Athiémé	Appui aux Activités Génératrices de Revenus des mères d'enfants de moins de 5ans et des membres du Groupe d'Assistance à la Nutrition (GAN) à travers les mutuelles de nutrition
Malanville	Recensement des enfants malnutris à travers un dépistage

Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles FA a été accordé.

Communes	Initiatives locales
Matéri	Vulgarisation des méthodes de gestion durable des sols et d'adaptation aux changements climatiques
Kandi	Construction des infrastructures de production, de transformations, de transport et de commercialisation des produits agricoles
Copargo	Mise en place des unités de transformation des produits agricoles

Une action de plaidoyer menée par l'ANCB

« Création du Guichet FADeC Nutrition »

Le 08 juillet 2019, l'ANCB a signé une convention de partenariat avec le Secrétariat Permanent du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition pour encadrer le Projet de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance. Cette initiative a été impulsée par le Gouvernement pour répondre aux objectifs du PC2D notamment de renforcer le capital humain pour améliorer la croissance économique et réduire durablement la pauvreté. La subvention accordée par la Banque Mondiale est de 25 milliards de Fcfa.

Le projet couvre 48 communes pour la période 2019-2024. L'objectif est amélioré la mise en œuvre des interventions et des services de nutrition et de développement de la petite enfance dans les zones ciblées des communes bénéficiaires. Il vise principalement les enfants de moins de 5 ans, ainsi que leurs mères, leurs pères et les personnes qui assurent leur garde (grands parents, adolescents...) dans les communes ciblées. L'ANCB a pour rôle d'accompagner le Sp-Can dans la mise en place du suivi et du fonctionnement de cadres de concertation communaux.

En décembre 2019, Le Président de l'ANCB, Luc Setondji ATROKPO s'est engagé à plaider auprès du Gouvernement et des partenaires au développement afin que des ressources substantielles soient mises à leur disposition. L'une des solutions préconisées est l'initiative de plaidoyer pour la création du guichet FADeC Nutrition dont les ressources permettront d'œuvrer au renforcement des actions menées à travers les cadres communaux de concertation sur la nutrition qui constituent des creusets de réflexion, de dialogue et d'innovation dans la lutte contre la malnutrition.

Ainsi, la faîtière des communes est un porte-voix du projet auprès de 48 de ses membres.



PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS A TOUT AGE

25

96 ‰

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans en 2018 33,7 Milliards de Fcfa Montant du budget national planifié en 2018 par ODD

91Initiatives locales identifiées en 2019

Contexte

La République du Bénin à l'instar de nombreux pays africains fait face à des flambées d'épidémie de fièvre hémorragique virale, de choléra, de méningite, de rougeole, de fièvre jaune, covid-19 etc. D'autres évènements d'urgence sanitaire comme les incendies, inondations, intoxications, etc. constituent également des menaces sanitaires pour la population.

L'amélioration de la performance du système sanitaire constitue une préoccupation majeure au regard de son rôle capital dans le développement économique et social. En s'inscrivant dans cette dynamique, les actions menées en 2018 par le gouvernement pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services de sante portent sur : (i) l'amélioration des soins de santé ; (ii) le développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé ; (iii) la valorisation des ressources humaines en sante ; (iv) le développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la sante; (v) l'amélioration du système d'information sanitaire et la promotion de la recherche pour la sante ; et (vi) l'amélioration du mécanisme de financement pour une meilleure couverture universelle en sante.

Les communes sont au cœur de la question des territoires et de la santé. Les communes ont pour rôle et compétence de construire, d'équiper et entretenir les centres de santé communaux. Également, les missions sanitaires des communes ont trait essentiellement à la prévention sanitaire collective en termes d'hygiène et de salubrité publique. Dans le cadre de la dotation générale des communes le FADeC santé représente 24,86% en 2018 soit un montant de 3,1 milliards de Fcfa avec un taux de consommation élevé de 78%. Au cours de l'année 2018, les communes étaient autorisées à mettre en exécution sur financement du FADeC non affecté, tous les projets relevant des secteurs standards (éducation et santé), c'est-à-dire des secteurs dans lesquels des normes, standards ou plans types de constructions des infrastructures existent.

D'autre part, le projet de loi des finances 2019 a créé une taxe sport. Elle est prélevée chez les entreprises publiques et privées à concurrence de 1 Fcfa pour 1 000 Fcfa de leur chiffre d'affaires hors TVA. Les communes ont pour charge de créer des clubs et de construire les infrastructures. Ainsi, les projets sport santé bien-être se développent de plus en plus au sein des communes béninoises. La dotation générale pour les équipements sportifs pour l'année 2018 étaient de 60 millions de Fcfa soit 0.48% avec un taux de consommation de 31%.

-

²⁵ Enquêtes Démographiques de Santé au Bénin V (EDSB V) 2017-2018

Exemples des initiatives communales par cibles prioritaires du Bénin

Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

Communes	Initiatives locales
Cobly	Construction des maternités et dispensaires isolés en faveur des populations
Cové	Organisation des émissions interactives sur les conséquences liées au défaut de consultation pré et post natale
Ouéssé	Campagne de sensibilisation pour une meilleure implication des époux dans le suivi de la grossesse

Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Communes	Initiatives locales
Banikoara	Renforcement du plateau technique des centres de santé communaux et
	les doter de personnel qualifié en vue d'améliorer la qualité des soins
Karimama	Equipement des centres de santé pour la prise en charge des maladies
	transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
Tchouarou	Elaboration et mise en œuvre de projet de lutte contre les maladies
	transmissibles et non transmissibles

Cible 3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

Communes	Initiatives locales
Nikki	Sensibilisation des populations sur l'importance de la pratique du sport d'entretien individuel et de masse ;
Cobly	Construction et aménagement du stade omnisport de la commune
Cotonou	Mise en place de la plateforme des utilisateurs du système de santé (PUSS) au niveau local

Cible 3.7: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

Communes	Initiatives locales
Abomey	Sensibilisation sur les méthodes de Planification Familiale au profit des
	femmes et des jeunes filles en milieu scolaire
Savalou	Sensibilisation des ménages sur les avantages de la planification familiale
Bonou	Renforcement de la sensibilisation sur les l'utilisation des méthodes contraceptives

Focus : Commune de Bonou

« Améliorer la santé materno-infantile par la nutrition à base de produits locaux à haute valeur nutritive et la sensibilisation au planning familial »

Contexte

Les formations sanitaires de la localité ne s'occupent pas spécifiquement des questions de santé nutritionnelle. Les enfants malnutris ne bénéficient pas d'une prise en charge adaptée et les mères ne sont pas systématiquement sensibilisées sur la richesse nutritionnelle, voire sur les vertus thérapeutiques de certains aliments qui pourraient mettre leurs enfants à l'abri de ces maladies et par conséquence réduire les coûts de santé. Ce projet s'inscrit dans le Plan de Développement Communal de Bonou. L'augmentation du nombre des infrastructures socio-économiques au bénéfice de la population y est définie comme étant un objectif essentiel, ce type de structure étant quasi-absent du paysage béninois.

Publics concernés

1500 Habitants (Femmes, enfants, adolescents et hommes) de Affamè-centre avec des impacts indirects sur la population globale (44 349 habitants) de la commune de Bonou **ONG international partenaire de la commune** ICD Afrique

Partenaires locaux

Mèwi-Yovo, Electriciens Sans Frontières, Union communale des producteurs de Bonou, Centre de Santé de Bonou, Centre de Promotion Sociale de Bonou, centre de santé de Bonou, centre de promotion sociale de Bonou

Objectifs du projet

Sur un terrain de l'association Mèwi-Yovo, le projet DOUBOGAN vise à créer un "Centre de la Mère et de l'Enfant" où l'unité familiale est considérée dans son ensemble et où l'on propose des services précis qui vont au-delà de la simple prise en charge générique de la santé.

Activités

Il s'agit de proposer des services sanitaires de prévention (Contraception, nutrition, cuisine, ...) au profit de la famille villageoise et d'accompagner les nouvelles nourrices par un suivipost natal. Ledit centre comprend un atelier de préparation de farines alimentaires à base de produits agricoles locaux (Arachide, soja, moringa, miel, ...) et un point focal pour les sensibiliser aux conséquences néfastes des grossesses rapprochées et en trop grand nombre. Un groupe de femme organisé en GIE exploite un terrain de 2 ha, la culture de produits à haute valeur nutritive pour la fabrication de farines infantiles et la revente de produits pour atteindre à terme l'autofinancement du fonctionnement et de l'entretien de la maison de la mère et de l'enfant. La promotion de la permaculture (production agricole durable, économe en énergie, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, productrice de revenus, ...) auprès des acteurs agricoles de la commune est par ailleurs un objectif d'impact périphérique du projet afin de substituer progressivement à la culture de rente des palmiers à huile qui représente actuellement 70% de la production agricole locale.

Résultats

Le projet constitue un projet pilote puisqu'une fois son autofinancement de fonctionnement éprouvé,

il aura vocation à être dupliqué sur d'autres territoires du Bénin et dans différents pays d'intervention d'ICD Afrique au contexte similaire.



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENTS ET DURABLES

Plus de 50%

des communes ont élaboré des Plans de contingence communaux et de gestion des catastrophes

48.3 Milliards de Fcfa Montant du budget

Montant du budget national planifié en 2018 pour l'ODD11 Initiatives locales identifiées en 2019

76

Contexte et enjeux

S'il est avéré que plus de 60% des ODD doivent être mesurés au niveau local, l'aménagement équilibré du pays devient un enjeu capital pour l'atteinte de l'ODD 11. Cette réalité se traduit clairement dans le PND et le PC2D à travers l'axe opérationnel relatif au développement équilibré et durable de l'espace national pour atteindre l'objectif stratégique du PND qui vise à atteindre la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement, de l'aménagement du territoire. Les domaines d'interventions se rapportent à : (i) l'aménagement du territoire ; (ii) la promotion d'un cadre de vie et de développement durable ; (iii) la décentralisation et la gouvernance locale ; (iv) le renforcement de la gestion des catastrophes et des risques naturels ; et (v) la sécurisation des espaces frontaliers et la gestion des migrations.

Pour relever ces nombreux défis, le budget général de l'Etat à travers le FADeC non affecté DGCL (fonctionnement, investissement budget national et extérieur) a mobilisé au profit des communes 33,465 milliards en 2019 contre 29,52 milliards en 2018. Ce qui reste largement insuffisant pour la réalisation des villes résilientes et durables. Dans ce contexte, seule la municipalité de Cotonou a pu bénéficier du FADeC assainissement pour un montant de plus de 1 milliard FCFA²⁶. Face à cette réalité les communes innovent et exposent leurs expériences. C'est le cas de la commune d'Athiémé.

Exemples de quelques initiatives communales par cibles prioritaires du Bénin

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Communes	Initiatives locales
Kérou	Elaboration et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement de la
	Commune (SDAC).
Ouidah	Viabilisation des espaces et assurance d'une bonne installation des populations, tout en veillant aux commodités
Sinendé	Contribution au lotissement de l'arrondissement de Fô-Bouré

-

²⁶ Rapport analyse du budget de l'Etat 2019

Cible 11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

Communes	Initiatives locales
Abomey-	Sécurisation foncière et résidentielle
calavi	Aménagement de l'espace communal et gestion durable des ressources naturelles
Вора	- Actualisation et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune
	 Elaboration du Plan Foncier Rural Poursuite et finalisation des travaux de lotissement en cours dans la commune
	 Vulgarisation des textes de loi sur le foncier Organisation de plaidoyers pour la gestion foncière dans une logique de promotion des filières

Cible 11.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

Communes	Initiatives locales
Banikoara	Gestion des risques et catastrophes liées aux changements climatiques (à
	travers un fonctionnement efficace des plateformes)
	Réalisation des infrastructures résilientes pour limiter la perturbation des
	services de base
Athiémé	Réalisation d'une étude d'évaluation de la vulnérabilité et de la résilience
	du territoire et des communautés dans le secteur agricole
	Activation chaque année du dispositif de prévention : information,
	sensibilisation et formation des comités villageois de gestion des risques de
	catastrophes
	Acquisition de deux barques motorisées et des gilets au profit des écoliers
	et usagers du fleuve mono au niveau de la berge d'Athiémé et de la berge
	de La-tevicondji (Adohoun)
	Promotion des semences agricoles à cycle court

Focus sur la commune d'Athiémé : Pour une gestion durable et résiliente : « Gestion des inondations, des eaux usées, déchets solides et ménagers »

Brève présentation

La commune d'Athiémé du département du Mono couvre une superficie de 238 km². Elle partage une frontière naturelle (le fleuve Mono) avec le Togo. Sa population est de 56 483 habitants (census 2013). Elle compte cinq (05) arrondissements subdivisés en 61 villages.

Problèmes identifiés

Avec les effets du changement climatique, tous les ans, les eaux du fleuve Mono sortent du lit et envahissent champs de cultures et habitats causant des dégâts énormes (destruction des maisons, remontée en surface des déchets liquides et solides, disparition des caprins, porcins et volailles, famine et épidémie)

Description du projet

Face à la récurrence de cette catastrophe naturelle, un **Plan de Contingence Communal** est élaboré et périodiquement actualisé avec des actions qui sont exécutées suivant un planning déterminé. C'est ainsi qu'un site d'accueil des sinistrés a été créé dans les arrondissements de Athiémé centre puis à Atchannou. La situation s'aggrave par les problèmes d'assainissement pouvant provoquer les désastres de santé publique.

Acteurs pertinents

Pour faire face avec efficacité à cette catastrophe naturelle, le Maire a créé par arrêté communal, une plateforme communale de gestion des crises constituée de : la Police Républicaine, les Elus Communaux et Locaux, la Société Civile, les PTF, les responsables des services déconcentrés de l'Etat, le secteur privé et les représentants de l'Association de développement.

Résultats du Projet

- installation des centres d'accueil des sinistrés
- > collecte systématiques des déchets ménagers par les ONG,
- exécution au quotidien du nettoyage de la Ville et de désensablement des voies pavées par les groupements de femmes,
- installation des poubelles publiques dans les marchés, places publiques et autres ;
- Par rapport aux eaux usées, la Mairie a pris des dispositions suivantes :
- sensibilisation les populations sur les méfaits des eaux usées ;
- sensibilisation les populations sur les maladies liées à une mauvaise gestion de cette ressource;
- invitation des populations à réaliser des fosses septiques pour éviter de déverser cette eau malpropre dans la nature.

Facteurs de réussite

- > volonté du conseil communal de soulager la peine cyclique de leur population,
- > implication de tous les acteurs communaux de développement,
- > mise en place du cadre de concertation et de dialogue multi acteurs et de gestion des catastrophes.
- > inscription budgétaire de la gestion du sinistre et appui des partenaires de la commune

Difficultés éprouvées

difficultés dans la mobilisation des ressources financières.

- eaux du fleuve dégarnies en poissons depuis la mise en service du Barrage de Nangbéto,
- érosion permanente de la berge réduit la superficie de la Commune, risque de disparition de certaines localités (Agniwédji, Togblo, Ahoho, Adjassincondji).
- incivisme des populations
- > besoin d'un réseau diversifié de partenaires pour transformer les catastrophes en opportunités, transformer ses potentialités et booster l'économie locale,
- l'appui de ses partenaires pour sécuriser son territoire et promouvoir l'industrialisation, source de prospérité et de richesses partagées.

Perspectives

- √ réaliser du barrage Adjarla par le Gouvernement/PTF,
- ✓ construire de digues pour protéger la berge ;
 ✓ réaliser de retenues des eaux d'inondations pour promouvoir l'irrigation maîtrisée champs de cultures et booster la production maraîchère et la pisciculture en contre saison;
- ✓ construire une décharge finale au profit des six communes du Mono.



ETABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

25 %
Taux de collecte
des déchets
ménagers au Bénin

1,3 Milliards de Fcfa Montant du budget national planifié en 2018 pour l'ODD12

51
Initiatives locales identifiées en 2019

Contexte

Au niveau de l'ODD 12, l'indicateurs domestiqués au Bénin est : taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés. Pour amener les citoyens à respecter l'environnement, le Gouvernement a adopté une loi portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation de sachets en plastique non bio dégradables.

Cet indicateur s'est intéressé à la gestion des déchets, à leur recyclage et aux mécanismes mis en place par les communes pour assainir le cadre de vie des populations. En ce qui concerne la gestion des déchets produits par les ménages et les unités de production, des efforts sont en cours dans certaines communes.

Les informations recueillies montrent qu'environ 25% des déchets solides des ménages sont effectivement collectés. Cependant, au niveau de 6,5% des communes (5 sur 77) ; la quantité de déchets effectivement collectés oscille entre 25 et 50%.

Il faut retenir que le coût de l'enlèvement des déchets, pratiqué est fonction de la nature de la commune (urbain ou rural). Cette situation résulte du niveau de vie des ménages Parmi les initiatives en cours dans les communes en matière de gestion des déchets, on peut noter entre autres, le cas de la commune de Bohicon qui met progressivement en place une stratégie pour le recyclage des déchets ménagers. A cet effet, la commune a aménagé un domaine d'environ 5ha où les déchets sont utilisés pour fabriquer du compost qui est ensuite revendu aux maraichers.

Dans l'ensemble les communes ont bénéficié 1,327 milliard en 2018 pour la réalisation de l'ODD12 du FADeC affecté et non affecté. Soit 0,2% du budget général de l'Etat consacré à la mise en œuvre des ODD.

Exemples de quelques initiatives communales par cibles prioritaires du Bénin

Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

Communes	Initiatives locales
Natitingou	Faire des campagnes de sensibilisation pour la protection du couvert végétale et l'utilisation des foyers amélioré
Bembèrèkè	Vulgarisation de la règlementation en vigueur en matière de protection des ressources naturelles Promotion du reboisement des exploitations privées, communautaires, forêts sacrées et classées

Cible 12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Communes	Initiatives locales
Pehunco	Assainissement du cadre de vie des populations par la gestion des déchets
	ménagers
Toucoutouna	Réaliser les pré-collectes et de traitement des déchets
Copargo	Organisation de la pré-collecte, prétraitement et d'évacuation des ordures
	ménagères et biomédicaux

Cible12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

Communes	Initiatives locales
Savè	Renforcement de capacités/appropriation des différents acteurs sur les dispositions du code des marchés Publics en vigueur
	Renforcer les capacités des organes de passation/ contrôle de marchés publics: professionnalisation de la fonction, formation/recyclage des membres des différents organes, attribution aux responsables et membres des organes des émoluments en phase avec le niveau de risque et l'éthique, dotation en moyens et outils de communication adéquats, aménagement et équipement de locaux adéquats Poursuivre les audits Réaliser les redditions de comptes aux populations

Cible 12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

Communes	Initiatives locales
Sinendé	Création et animation de club écologiques dans les écoles et collège

Focus : Commune de Toffo « Une expérience réussie d'économie circulaire : le Centre de valorisation des déchets ReBin »

Brève présentation

Avec une superficie de 492 km², la commune de Toffo est située dans le département de l'Atlantique. Elle compte dix (10) arrondissements, décomposés en cinquante-cinq (55) villages. La projection de sa population est estimée à 106.001 habitants en 2018.

Problèmes identifiés

- L'impact des activités commerciales sur l'environnement est perceptible du fait du volume des ordures produites.
- L'assainissement collectif n'était pas pratiqué dans la commune. Les déchets solides ménagers de la commune étaient jetés dans la nature. Les dépotoirs sauvages s'observent dans tous les arrondissements, jonchant les rues, les places publiques, les marchés, etc.

Description du projet

Face aux problèmes d'assainissement, de pollution, de mauvaise gestion des déchets ménagers et des eaux usées, un projet de valorisation des ordures ménagères a été mis en place dans le cadre d'un partenariat entre la Commune de Toffo et l'ONG ReBin, Le projet permet d'améliorer l'environnement du marché central de la commune, de produire de biogaz à partir des déchets organiques pour l'usage domestique et mettre à disposition des citoyens beaucoup d'autres sous-produits tels que l'eau, le compost. Le projet impacte à la fois plusieurs ODD et met en relief *l'approche intégrée* du développement durable de la commune.

Acteurs pertinents

En plus de la fondation ReBin qui a initiée le projet, les acteurs clés, c'est d'abord la commune elle-même qui a apporté un appui matériel, financier et les organisations de la société civile, les populations, les élus locaux. Ils sont collégialement impliqués dans l'action pour suivre de près toutes les interventions de la Fondation.

Résultats du projet

Depuis le lancement des opérations du centre de valorisation des déchets de ReBin,

- ➤ 300 tonnes de déchets récoltés ont permis de distribuer 400.000 litres de biogaz à des familles riveraines du centre, avec plus de 200 familles comme clients.
- En plus, environ 3.000 litres d'eau ont été déjà distribuées.
- les emplois sont créés,
- les fermiers, les agriculteurs, les éleveurs ont vu leurs activités accroître en matière de rendement et par ricochet leur revenu. En même temps qu'ils gagnent de l'argent en fournissant la matière première au niveau du site de ReBin, ils

Facteurs de réussite

- L'engagement des responsables et cadres de la commune de Toffo ;
- La dynamisation de la coopération décentralisée ;
- La mobilisation sociale, La participation citoyenne et l'inclusion de tous les acteurs ;
- Le suivi permanent et l'évaluation périodique et la reddition de compte.

Difficultés éprouvées

- L'incivisme de la population et analphabétisme ; ;
- La politisation discrètes et sabotage ;
- Mauvais tris en amont des déchets par les populations ;
- Déficit énergétique



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS

680 000

Personnes affectées par les inondations en 2010

2,3 Milliards de Fcfa Montant du budget national planifié en 2018 par ODD

23 Initiatives locales identifiées en 2019

Contexte

Les communes ont un très large panel de compétences qui concerne l'adaptation face aux changements climatiques et aux risques engendrés : de l'urbanisme à la santé, en passant par l'action sociale, les maires ont le pouvoir de mener un grand nombre d'actions visant à prévenir les risques liés à l'environnement dans le cadre de leurs plans communaux de développement. Leur rôle est valorisé lors des grandes conventions internationales pour prendre en charge au niveau local les sujets liés au climat.

Du 27 au 28 février 2020, s'est tenu à Cotonou le deuxième Forum Pré COP 26 en présence de 200 représentants de villes, de collectivités locales et territoriales et d'acteurs non étatiques africains sous le thème : L'apport des Associations des pouvoirs Locaux Africains dans la mobilisation des villes africaines en faveur d'une action climatique. Des engagements ont été pris et énoncés dans la déclaration de Cotonou dans la forme suivante : améliorer le cadre institutionnel et réglementaire régissant le processus de décentralisation ; assurer un cadre de gouvernance multi niveaux qui favorise la cohérence de l'action climatique territoriale avec les programmes nationaux et des CDN ; renforcer l'approche ascendante en partant notamment des Contributions Déterminées au niveau Local (CDL) et ce en tirant profit de la révision en cours des CDN ; soutenir l'accréditation de CGLU Afrique par les pays de l'espace UEMOA auprès du Fonds Vert Climat ; renforcer le cadre de collecte de données, le monitoring, le reporting et la vérification de la mise en œuvre de l'agenda Climat de nos territoires ; souscrire à la mise en place d'un programme Readiness Afrique ciblant les gouvernements locaux et régionaux en vue d'amorcer la transition vers un développement local durable et résilient.

Les territoires et communes du Bénin font déjà face aux conséquences du réchauffement climatique. Entre autres, les inondations récurrentes à Zogbodomey, l'avancée du désert et la déforestation à Materi, l'érosion côtière à Agoué mobilisent les communes pour gérer les conséquences des catastrophes climatiques. Dans le cadre du Plan National d'Adaptation (PNA) au changement climatique, les communes ont un rôle essentiel à jouer dans l'adaptation climatique afin de protéger les territoires et ses habitants.

Exemples des initiatives communales par cibles prioritaires du Bénin

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Communes	Initiatives locales
Cobly	Réalisation des infrastructures sociocommunautaires résilientes aux
	changements climatiques
Kérou	Promotion de la gestion durable des terres et d'adaptation au changement
	climatique (GDT/ACC)
Copargo	Sensibilisation des populations en faveur d'une maitrise privée des
	infrastructures de productions et d'habitation résilientes
Djougou	Adapter les systèmes agricoles aux Changements Climatiques par la mise
	en place de techniques culturales adaptées
Allada	Mise en place d'un dispositif fonctionnel d'adaptation des Communautés
	aux effets néfastes des changements climatiques
N'Dali	Elaboration et mise en œuvre de projets d'envergure à soumettre au Fonds
	National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) et d'assistance sociale
	aux victimes des risques et catastrophes dans la commune
Gogounou	Sensibilisation et formation les populations sur les manifestations des
	catastrophes naturelles
Kandi	Elaboration et mise en œuvre du plan de contingence de la Commune
Malanville	Réalisation des forêts communales
Ounihi	Actualisation et vulgarisation du Plan de Contingence de la commune
Zogbodomey	Gestion rationnelle de l'après catastrophe et ses désidératas spécifiques ;
	Aménagement des parcelles fourragères pour le pâturage des bœufs
	transhumants
Banté	Sensibilisation des populations à l'utilisation des foyers améliorés
Savalou	Sensibilisation des producteurs à ne pas occuper les zones à risque (flanc
	de collines, rives des cours d'eau, zones inondables)

Focus : Commune d'Ouessé, Département des Collines

« Restauration et Gestion durable des Terres »

Contexte

L'utilisation du bois pour en faire du charbon, la revente (juteuse) du bois d'œuvre aux pays occidentaux, le déboisement pour libérer des surfaces cultivables engendre la dégradation des terres arables et des pâturages, essentiels à l'approvisionnement alimentaire et à la qualité de l'eau et de l'air. Les liens entre la dégradation des sols, la désertification et la santé sont complexes mais leurs impacts sur la population sont sans équivoque.

Description du projet

C'est pour palier à ces problèmes qu'en 2018 le conseil communal a délibéré en autorisant la réalisation du projet « Restauration et Gestion durable des Terres » dans tous les arrondissements. La commune met en œuvre des mesures de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (utilisation des plantes améliorantes, résidus de récolte, compostage), de Conservation des Eaux et des Sols (lune et demi-lune forestières) et d'Adaptation au Changement Climatique (amorçage des semences, variétés tolérantes à la sécheresse, semis précoces dans les bas-fonds, semis étalés dans le temps). D'un coût global prévisionnel de 135 993 250 FCFA, le projet a connu une réalisation avec un financement mobilisé avec la contribution de la Mairie de Ouèssè, de l'Etat central à travers le guichet du FADeC agriculture et le financement du Fonds National de l'Environnement et du Climat (FNEC).

Résultats obtenus

- 5000 plants de valeur médicinale et nutritive sont mis en terre ;
- Les sols sont récupérés et enrichis (fumier) pour l'agriculture ;
- 20 acteurs de développement local sont formés par an en prise en charge des jeunes plants
- le rendement s'est améliorée ainsi que les revenus des agriculteurs augmentés ;
- changement de pratiques agricoles des producteurs

Les facteurs de réussite

- La volonté de l'exécutif communal de restaurer les terres de la commune et d'accroitre la productibilité
- L'appui du projet par le Fonds National pour l'Environnement et le Climat
- Une forte implication de toutes les parties prenantes
- La volonté des producteurs au changement d'habitude

Acteurs pertinents

• Les Associations et Organisations Paysannes, les femmes, les jeunes, les structures déconcentrées de l'Etat, le Cadre de Concertation des Acteurs de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, le Responsable de la Section Communale, de l'Environnement et de la Protection de la Nature, les Organisations de la Société Civile.

Difficultés éprouvées

- Le faible accompagnement à long terme
- Réticences des producteurs à s'engager volontairement pour une gestion durable des terres
- ► Les mauvais comportements des populations en terme de déboisement

Perspectives

- L'encadrement des producteurs en vue de l'amélioration de la productivité,
- La restauration des terres de la communes et d'augmentation de la productibilité.



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

3,6%Taux de transfert du budget de l'Etat

aux communes

28,5 Milliards de Fcfa Montant du budget national planifié en 2018 pour l'ODD17 Aucune

Initiative localement identifiées en 2019. Il s'impose au pays et aux CT

Contexte et enjeux

Dans le but d'opérer la transformation structurelle de l'économie béninoise, le gouvernement de la rupture a identifié3 piliers dans son programme d'action. L'amélioration de la croissance devant passer par la promotion du secteur privé. A cet effet, les réformes ont été engagées sur tous les plans pour assainir les finances publiques et le cadre macroéconomiques des recettes et dépenses (exemple de l'amélioration de l'indice de Doing Business). Ce qui se traduit progressivement par la digitalisation des opérations économiques, financières et les prestations de l'administration publique.

Les améliorations enregistrées sont perceptibles à peine dans le transfert des ressources au profit des collectivités territoriales. Des efforts restent à fournir et la mobilisation des ressources propres des communes représente un défi majeur pour les collectivités afin de réaliser leurs diverses ambitions liées à l'Agenda 2030. En 2019, il a été prévu environ 46 milliards de FADeC aux Communes.

Les transferts notifiés aux Communes du FADeC au titre de la gestion 2018 ont connu une nette amélioration (plus de 30%) par rapport à 2017 (39,7 en 2018 contre 29,7 milliards en 2017). Il est à noter que le taux de mobilisation desdits transferts s'établit à 95% pour le FADeC Non Affecté ; les 5% non transférés ne concernent que 14 Communes3, surtout la 3ème tranche. Elles ne les ont reçus et comptabilisés qu'en 2019. Pour ce qui concerne le FADeC affecté, seulement 9% des transferts annoncés n'ont pas été reçus avant la clôture de l'exercice 2018. Le montant total des nouvelles ressources, aussi bien du FADeC non affecté que du FADeC affecté, reçu par l'ensemble des Communes au cours de la gestion 2018 s'élève à la somme de 38,2 Mrd FCFA, soit une hausse de plus de 11% par rapport aux transferts base 2017.

L'ODD 17 étant transversal pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ces 17 cibles n'ont pas fait objet de priorisation spécifique mais s'impose au pays et par ricochet aux CT. Ainsi, les communes développent aussi des stratégies pour l'accroissement de leurs ressources (propres et externes) en vue de faire face aux défis de la mise en œuvre de l'Agenda.

En effet, elles ont besoin que des ressources financières soient davantage mobilisées au niveau national et international à leur profit pour renforcer leurs initiatives qui visent à accompagner efficacement le Gouvernement dans cette noble et exaltante mission de réalisation de l'Agenda.

Focus sur la Commune de Dangbo : « La mobilisation des ressources propres »

Brève présentation de la commune

La Commune de Dangbo s'est établie sur une superficie de 149 km². Elle est constituée de 7 arrondissements avec une population de la commune de Dangbo évaluée en 2013 à 96 426 habitants.

Problèmes identifiés

Depuis 2012, les recettes de la mairie de Dangbo fondamentalement basées sur les redevances des places des marchés de la commune et tickets délivrés aux marchands sont en baisse drastique hypothéquant tous les investissements sur fonds et même le fonctionnement.

Description du projet

Dès 2019, le conseil communal a mis en place une nouvelle stratégie de collecte des redevances entérinée par un arrêté communal. Les actions ont été en amont menées pour redonner confiance aux usagers et aménager leur cadre d'affaire.

Le conseil communal en 2019 a mis en place un « Comité de Mobilisation des Ressources Propres de la Commune » avec à sa tête le Maire.

Dans son opérationnalisation, le comité descend de façon inopinée pour des contrôles aussi bien au niveau des barrières d'accès aux marchés que dans les marchés. Lorsque des cas de fraudes sont constatés, ces derniers sont verbalisés payant le double de la redevance.

Afin de motiver les populations à une spontanéité, le conseil communal organise semestriellement des séances de reddition de compte sur des thématiques précises annoncées auparavant pour faire le point des réalisations faites avec les recettes mobilisées. Pour appuyer l'initiative, le receveur percepteur en personne accompagner par les membres du comité aussi organise une réunion avec les femmes pour les sensibiliser sur les avantages du paiement des impôts.

Acteurs pertinents

Les acteurs clés du comité sont :le Maire, le Président des Affaires Economiques, le Receveur Percepteur, le Chef Service Affaires Economique, le Chef Service Affaires Financières, le Chef Service Planification et Développement Local, le Représentant des Organisations de la Société Civile, le Chef Cellule Communal de l'Agence Territoriale de Développement Agricole, le Commissaire de la ville, la Représentante des femmes, le représentant des responsables des marchés, un représentant de l'union des producteurs et représentant du secteur privé.

Résultats obtenus

Depuis la relance des activités de comité, les recettes se sont nettement améliorées. Ce qui a amené la mairie a intégré dans son Plan Annuel d'Investissement (PAI) 2019, la Construction d'un module de deux classes sur fonds propres dans l'Arrondissement de Zounguè village Fingninkanme.

Facteurs de réussite

- volonté politique du Conseil Communal
- forte implication de toutes les parties prenantes et responsabilisation des acteurs
- contrôle inopiné du comité et du Maire
- verbalisation des contrevenants et sanction des agents fautifs
- institution du comité de mobilisation des ressources propres de la commune

Difficultés éprouvées

- Manque de moyen de déplacement et des moyens roulant
- Insécurité des agents collecteurs ;
- Politisation dans la gestion des sanctions ;
- Discrimination dont fait objet certains cadres;
- Inaccessibilité des lieux en période de crue ;

Perspectives

- renforcer les sensibilisations avec les usagers des marchés et les différentes couches de la population
- encourager les agents exemplaires
- aménager les autres marchés de la commune
- renforcer la reddition de compte aux populations

V- ANALYSE DES PARTENARIATS POUR LA LOCALISATION DES ODD AU BENIN

5.1. Quelques résultats des partenariats avec les collectivités locales

Pour réaliser les ODD, les communes ont développé une stratégie de réseautage et divers partenariats. C'est ainsi que plusieurs accords-cadres avec l'Etat et les PTF ont été suscités et établis par les collectivités locales directement ou par l'intermédiaire de l'ANCB. Quelques résultats encourageants peuvent être évoqués. Il s'agit entre autres des exemples ci-après :

→ Actions ODD 6

- ✓ le partenariat avec les Pays Bas à travers le projet OMI DELTA a permis de croitre la capacité de couverture en eau potable dans certains communes. Ceci a été renforcé par la volonté affichée du gouvernement du Bénin de fournir de l'eau potables à toute la population d'ici 2021 en réalisant ainsi l'ODD 6 avant échéance de 2030. A l'analyse des évaluations à mi-parcours, les efforts sont faits en termes de mobilisation des ressources, pour que le pays soit au rendez-vous en 2021. Pour y parvenir, l'Etat a signé une convention cadre de partenariat avec la faitière des communes, l'ANCB pour conduire le processus et les opérations sur le terrain avec l'Agence chargée d'exécuter les travaux.
- ✓ Avec le Projet d'appui au Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PROSEHA) de la coopération allemande GIZ, les communes sont accompagnées directement dans la révolution des données statistiques et le renforcement des capacités pour mener à bien les plaidoyers.

→ Actions ODD 2, 3 et 4

✓ La nutrition étant une thématique transversale aux ODD, elle devient une priorité nationale et centre d'intérêt capital pour les communes. A cet effet, à travers le Projet de Nutrition et Développement de la Petite Enfance (PNDPE) financé par la Banque Mondiale et le Projet Multisectoriel de l'Alimentation et Nutrition (PMAN) un accord de partenariat a été signé entre le Conseil d'Alimentation et de la Nutrition (CAN) rattaché à la Présidence de la République pour la mise en œuvre réussie de ce projet dans les 77 communes. A travers ce projet, les cantines scolaires sont installées dans les écoles déshéritées et enclavées pour maintenir les enfants dans le système éducatif et éradiquer ainsi la déperdition scolaire dans les localités.

→ Actions ODD 16 et le principe de redevabilité

✓ Avec la multiplicité des projets partenariaux dans les communes, le besoin de synergie d'actions est devenu impératif. A ce sujet, l'ANCB a réussi l'installation dans les collectivités territoriales d'un cadre de concertation de tous les acteurs locaux du développement communautaire. Il regroupe entre autres, les responsables des Centres de Promotion Sociale, le Conseillers Communaux du Développement Agricole, le Chef de la Circonscription Scolaire, le Major du Centre de la Santé de la Commune, le Commissaire, etc. Désormais, il existe ainsi dans la commune, un cadre commun de planification avec une feuille de route de mise en œuvre des actions de façon trimestrielle assortie d'un tableau de bord de suivi et d'évaluation des indicateurs.

→ Actions ODD 8, 11, 16 et 17

- ✓ Bénéficiant du partenariat avec l'Agence Française du Développement (AFD), l'ODD 11 « Villes et communautés durables » et l'ODD 16 « Paix, Justice et Institutions efficaces » les communes ont connu des avancées significatives avec le projet « Cité.bj » dans les communes du Bénin. Ce projet encourage la veille citoyenne à partir de la participation directe des populations locales et des Organisations de la Société Civile (OSC) aux actions de développement de leur cité sans intermédiaire à travers des nouveaux outils de communication, le numérique. Cette interaction entre les autorités et le citoyen est facilitée, ce dernier ne se déplace plus pour se plaindre des irrégularités de délivrance des services publics ou faire des suggestions pour l'amélioration de la qualité des services publics et par conséquent la gouvernance de l'action publique. Aussi cette collaboration a permis aux communes de se renforcer dans les stratégies financières de mobilisation des ressources externes et l'amélioration des ressources internes (ODD 8 : Croissance économique et emploi décent).
- ✓ Le partenariat entre l'ANCB et CGLUA a donné naissance à l'outil **PEFA** qui dessert les dix (10) partenaires. Cet outil est un indice de plusieurs indicateurs qui permet de mesurer la capacité financière des communes.
- ✓ Avec le partenariat avec le PDDC/GIZ, nombre d'ODD ont été adressés, les conseillers techniques sont mis à la disposition des communes pour les accompagner. Les secteurs agricole, éducation, gouvernance, redevabilité, changement climatique, genre, agriculture, énergie renouvelable, économie et finance locale, production et consommation durables ont été adressés.

6.1. Orientations régionales pour le financement des ODD

La réforme des systèmes de financement infranationaux est fondamentale pour atteindre les ODD. Selon « l'Agenda d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement », les gouvernements nationaux doivent élaborer et adopter des cadres juridiques et politiques pour s'assurer que les gouvernements infranationaux disposent de ressources suffisantes pour remplir leurs tâches et leurs responsabilités. La mobilisation de sources de revenus locaux, les transferts fiscaux et l'accès au financement à long terme pour les communes doivent être améliorés. Les fonds internationaux de développement, y compris l'Aide Publique au Développement (APD), devraient mieux soutenir l'investissement local dans les infrastructures et les services de base, en particulier dans les pays les moins avancés.

6.2. Appui du FADeC aux collectivités locales

C'est dans ce contexte régional que la stratégie nationale de financement des activités relative aux ODD se positionnent au niveau des collectivités locales. L'instrument national de financement de développement qui prend en compte la mobilisation des ressources internes et externes intègre la part des collectivités territoriales à travers surtout le mécanisme du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) qui organise le transfert des ressources allouées par l'Etat central aux communes.

→ Aujourd'hui un effort est fait par le FADeC pour la prise en compte des ODD. C'est l'exemple les cibles (2.1 et 2.2) de l'ODD 2 « Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » qui traite de la question de « NUTRITION ». Elles sont toutes systématiquement priorisées dans tous les PDC et fait objet actuellement d'un sujet de plaidoyer très avancé conduit par l'ANCB au sein de Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL). Ce plaidoyer devra aboutir à un guichet de transfert dénommé « FADeC-Nutrition » pour drainer des ressources importantes au profit de la nutrition dans les 77 Communes. Pour renforcer cette réalité, le Président de l'ANCB a entrepris et négocie actuellement avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) au Bénin un partenariat pour pérenniser le fonctionnement des cantines scolaires même après le Projet Multisectoriel de l'Alimentation et de la Nutrition (PMAN) piloté par le Conseil d'Alimentation et de la Nutrition (CAN).

6.3. Soutien du Gouvernements aux actions des communes

Au regard de l'importance des besoins prioritaires d'infrastructures et équipements, les budgets des Communes ne permettent pas de réaliser les investissements nécessaires, le Gouvernement de réaliser des grands projets urbains en soutien aux communes, pour améliorer le cadre de vie des populations. Ce qui se traduit par la signature de l'accord-cadre Gouvernement-Communes qui porte sur des Projets structurants ci-après :

- ❖ projet d'aménagement et d'assainissement des voiries urbaines «Asphaltage»;
- projet intégré de gestion des déchets ménagers dans le grand Nokoué ;
- projet de développement et de modernisation des marchés et autres équipements marchands;

❖ mise en œuvre du plan directeur d'assainissement de la ville de Cotonou.

→ Pour y parvenir, l'Etat s'engage à :

Conduire la réalisation des études techniques et le montage (technique et financier) des projets ;

- organiser et contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires au financement des projets;
- associer la Commune aux différentes étapes de réalisation des projets ;
- assurer, en collaboration avec la Commune, la gestion des infrastructures et équipements ;
- prendre les dispositions nécessaires pour faciliter l'exécution de la présente Convention Cadre.

→ Pour leur part, les Commune s'engagent à :

- libérer et mettre à disposition les sites devant accueillir les infrastructures et équipements;
- participer au financement des projets en termes de contrepartie ;
- convenir avec le Gouvernement du dispositif de pérennisation des investissements et des équipements;
- prendre des dispositions nécessaires pour faciliter l'exécution de la présente Convention Cadre²⁷.

-

²⁷ Convention Gouvernement – Communes

CONCLUSION

Les collectivités locales au terme de cet exercice de localisation révèlent d'avoir fourni d'énormes efforts en matière de mise en œuvre locale des ODD grâce surtout à la contribution de leurs partenaires. Cependant, la mobilisation reste entière. Les études de cas présentés dans cinq communes témoignent de l'ingéniosité dont fait preuves les collectivités territoriales dans l'atteinte des objectifs mondiaux. Ces réalisations doivent servir de cadre d'intérêt et d'attraction de partenariat mondial au profit de la décentralisation et du développement communautaire au Bénin. L'ANCB comme d'habitude devra poursuivre ses stratégies de plaidoyers, de négociation et de lobbying qui est le cœur de son mandat auprès de l'Etat central et de tout son réseau relationnel, partenarial de collaboration avec toutes les parties prenantes des ODD à l'interne comme à l'externe afin de permettre aux communes d'accroitre leurs ressources pour concrétiser la pleine mesure de leurs capacités.

Cette étude sur la localisation des ODD au Bénin a été location d'apprécier : (i) l'évolution de la stratégie nationale de mise en œuvre des ODD au Bénin et la stratégie de soutien aux collectivités territoriales dans la mise en œuvre des ODD ; (ii) le degré et le niveau de participation des communes dans le processus d'élaboration de la contribution nationale volontaire ; (iii) l'identification des initiatives des collectivités locales dans la mise en œuvre des ODD appuyée par la révélation d'un échantillon d'expériences communales ; (iv) l'analyse des partenariats établis par les communes pour la localisation des ODD ainsi que les (v) les moyens de mise en œuvre.

De façon approfondie, les réflexions menées sur ces différents points d'intérêts prennent leur source dans une documentation abondante sur le thématique ainsi que les résultats issus du dépouillement de la collecte des données de terrains.

En effet, la stratégie nationale de mise en œuvre des ODD s'est reposée sur la stratégie national de développement durable, son plan d'action et sa budgétisation. Les piliers qui soutende cette logique passe par l'intégration des ODD dans les documents de planification du développement au Bénin (Plan National de Développement, 2018-2015) et son document d'opérationnalisation le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D, 2018-2021) et le Programme d'Action du Gouvernement (PAG, 2016-2021) ; la budgétisation des ODD et le mécanisme de suivi-évaluation des performances mis en place.

En ce qui concerne la stratégie du soutien aux collectivités locales, elle résulte d'abord de la consultation des différentes parties prenantes aux niveaux central, méso et local; de l'appropriation des ODD par les acteurs locaux, de la cartographie des interventions et d'adressage des ODD par les Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les Organisations de la Société Civile. La mise en place de l'Indice de Gouvernance Local et les résultats de l'étude sur la spatialisation des ODD viennent renforcer cette stratégie de soutien aux communes par le Gouvernement.

Le cadre institutionnel et de participation à l'élaboration de l'examen national volontaire est intégrateur, participatif et inclusif. Les collectivités sont prises en compte à toutes les étapes du processus ainsi que leur contribution dans le rapport national. Outre les acteurs locaux, les autres parties prenantes également sont écoutés et reversent les contributions au document national unique à présenter au Forum Politique de Haut Niveau.

Il est utile de signaler que la faitière des communes, l'ANCB a joué et continue de jouer un très grand rôle dans l'orchestration de tout ce mécanisme national de mise en œuvre des ODD

au Bénin. Au-delà de défendre les intérêts des communes, elle se met dans le lobbying et la négociation aussi bien à l'intérieur à l'international pour décrocher des partenariat utile et fructueux au profit des collectivités. Elle élabore également des projets structurants à fort impact ODD au profit des communes qu'elle met en œuvre à travers les techniciens qui animent son administration.

RECOMMANDATIONS

Au terme de cet exercice de la localisation des ODD au Bénin les acteurs ont formulé des recommandations aussi à l'endroit des différentes parties prenantes. Il s'agit :

Pour l'Etat :

- Doter le pays d'un dispositif de reconnaissance des initiatives de développement durable au niveau local pour pouvoir les valoriser.
- Veiller à la désagrégation des indicateurs de suivi des ODD au niveau communautaire.
- Doter les gouvernements décentralisés et déconcentrés de ressources humaines de qualité, matérielles et financières suffisantes pour jouer efficacement leur rôle et responsabilité.
- Renforcer le système d'information statistique en matière de planification et du suiviévaluation des ODD au niveau local en partenariat avec l'ANCB
- Elaborer le document de plaidoyer pour la mobilisation des ressources au terme du Costing des cibles prioritaires au profit du pays avec un accent particulier sur les collectivités locales
- Renforcer les capacités des ressources humaines en charge de la mise en œuvre et de la coordination des agendas de développement
- Elaborer et diffuser un guide méthodologique rappelant la démarche d'intégration des ODD
- Elargir le mécanisme institutionnel de mise en œuvre des ODD en y intégrant le cercle de réflexion des chercheurs et la coalition des entreprises
- Prendre en considération dans les textes de la décentralisation en relecture actuellement à l'Assemblée Nationale les obligations du gouvernement central pour la mise en œuvre des ODD au niveau local
- Renforcer les compétences des mairies et accroître les ressources financières à transférer effectivement aux collectivités territoriales
- Alléger les procédures administratives de décaissement des ressources au profit des communes
- Mettre à disposition à temps les bordereaux de transferts pour aider les collectivités locales dans l'exécution de leur budget
- Revoir le fonctionnement des différentes agences sectorielles de développement pour affirmer davantage les compétences conférées par la loi et la responsabilité des collectivités locales
- Impliquer davantage les collectivités territoriales, les OSC et les autres parties prenantes de l'agenda 2030 dans la définition des stratégies de mise en œuvre des ODD, l'élaboration du ENV et tous les processus devant conduire à la réalisation des ODD au Bénin.

Pour l'ANCB:

- Former les élus locaux et cadres de l'administration territoriale sur la prise en compte ODD et des cibles spatialisées sur leurs territoires dans leurs documents de planification.
- Poursuivre les opérations de plaidoyer tant au niveau du pilotage de l'Agenda 2030 à travers le renforcement de la dotation FADeC affectée pour la mise en œuvre des ODD au niveau local qu'aux niveaux des partenaires internes qu'à l'international.
- Renforcer l'incitation des collectivités territoriales à développer des initiatives locales innovantes axées sur les ODD et les faire connaître.
- Poursuivre la dissémination des cibles prioritaires, le rapport de spatialisation et de l'appropriation de l'agenda 2030 des ODD surtout à l'endroit des nouveaux membres des conseils communaux et municipaux issus des élections communales et locales de Mai 2020
- S'assurer de l'arrimage de toutes les interventions aux cibles prioritaires sur toute la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi/Evaluation (PPBSE) aux niveaux national et local
- Assurer la transition numérique des communes
- Encourager la redevabilité et la reddition des comptes par les élus locaux
- Renforcer le leadership des maires dans la conduite et la réalisation des ODD au niveau local
- Poursuivre les efforts de plaidoyers pour le financement des ODD, notamment en augmentant les subventions d'Etat aux communes à la hauteur d'au moins 15% du budget national conformément aux recommandations de l'UEMOA et aux prévisions fixées dans le PC2D suivant la volonté et la promesse du Président de la République
- Préparer et opérer un plaidoyer pour mieux impliquer la diaspora sur les enjeux et la mise en œuvre des ODD au niveau local.
- Anticiper sur la planification de l'année N+1 pour éviter la lenteur et la lourdeur administratives et gagner du temps.
- Renforcer la synergie des actions de plaidoyer sur les ODD en mobilisant les différents acteurs intervenants sur la thématique.
- S'affirmer plus fortement dans la capitalisation des expériences communales ODD notamment avec la création d'un label de reconnaissance « Commune Agenda 2030 local ».
- Moderniser le système d'information statistique à travers la révolution des données et la désagrégation des données au niveau géographique.
- Assurer la synergie de priorités entre les partenaires, le Gouvernement et les acteurs locaux.
- Renforcer l'appropriation de l'Agenda 2030 des acteurs communaux avec les campagnes d'information et de sensibilisation sur les ODD à tous les acteurs de développement à la base.
- Encourager la mutualisation, la capitalisation, la valorisation et le partage des initiatives locales axées sur les ODD.
- Accorder une attention particulière au pilotage des ODD par le gouvernement et aux initiatives locales

Pour les communes

- Dynamiser le partenariat et la coopération décentralisée
- Anticiper sur le montage et la préparation des dossiers FADeC pour accélérer les décaissements
- Disposer de cadre techniques compétents de conception
- Mettre en place en stratégie innovante de mobilisation des ressources propres et externes
- Outiller les cadres de l'administration locale à répondre aux exigences de la réalisation des ODD.
- Procéder à une bonne gestion des ressources
- Encourager les séances systématiques de reddition de compte,
- Impliquer toutes les parties prenantes dans les processus locaux du développement durable.
- Mettre en place un système de suivi-évaluation efficace et de collecte permanente des données.
- Promouvoir l'intercommunalité et la mutualisation des ressources matérielles, humaines, techniques et financières.
- Mettre en place un système fiable d'information dans les communes.
- Renforcer le fonctionnement de l'ANCB.
- Eviter la politisation dans la gestion des CT.
- Améliorer la prise en compte des ODD dans la gouvernance locale

Pour les OSC

- Renforcer la participation, la veille citoyenne et le contrôle citoyen de l'action publique dans la vie publique locale et la redevabilité
- Plaider en faveur de l'ANCB auprès du gouvernement pour alléger le mécanisme FADeC pour rendre les ressources financières immédiatement disponibles pour faciliter les opérations au niveau des communes.
- Développer la synergie d'actions entre acteurs au niveau local.

Pour les Partenaires Techniques et Financiers

- Revoir le positionnement des interventions sur les ODD dans les communes.
- Prendre en compte l'ensemble des 77 communes dans les interventions et ne pas cibler.
- Accompagner l'ANCB dans l'accomplissement de sa mission au profit des communes.
- Intervenir directement dans les communes pour plus d'efficacité et éviter les intérims.
- Contribuer techniquement, matériellement et financièrement à l'intégration des cibles spatialisées dans les Plans de Développement Communaux (PDC) et Plan Annuel d'Investissement (PAI).

BIBLIOGRAPHIE

Auteur (nom et première lettre du prénom ou nom de l'institution), Titre de la publication ou article, ville ou pays d'édition, maison d'édition et année d'édition, page de référence

- 1- ANCB, Gouvernance locale et ODD: Lexique des termes et expressions usuelles sur les ODD. Cotonou-Bénin. PDDC/GIZ, Avril 2019. 47 pages.
- 2- CGLU, La localisation des agendas mondiaux : comment l'action locale transforme les villes et les territoires. Rapport GOLD V, 2019.
- 3- ANCB, Actes de la commission suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) 2017-2019.
- 4- Vers la mise en œuvre des ODD au niveau local. Rapport des Gouvernements Locaux & Régionaux au FPHN 2017.
- 5- CGLU, Localisation des agendas mondiaux. Comment l'action locale transforme les villes et les territoires, Rapport GOLD V 2019.
- 6- ANCB, Plaidoyer des communes béninoises sur les financements des ODD et la reddition des comptes au niveau local. PDDC/GIZ, Décembre 2019.
- 7- ANCB-Intervention de la DGCS-ODD: Rapport de la 2^e session de la commission ODD.
- 8- DGCS-ODD, Contribution Nationale Volontaire à la mise en œuvre des ODD au FPHN. Juin 2018.
- 9- https://decentralisation.gouv.bj/iglbenin/public/
- 10- DGCS-ODD, Rapport de l'étude sur le Manuel de calcul des indicateurs, 2018.
- 11- DGCS-ODD, Rapport étude Mapping des PTF et OSC, Mai 2018
- 12- DGCS-ODD, Rapport national de spatialisation des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable au Bénin-MPD. PNUD, UNICEF, PDDC/GIZ. Décembre 2019.
- 13- La loi 97-029 du 15 janvier 1999 (article 82-107).
- 14- https://www.gouv.bj/actualite/600/rupture-4---decentralisation-gouvernance-locale-%E2%80%93-grandes-enjambees-vers-developpement-communes/.
- 15- https://www.insae-bj.org/bon-a-savoir/55-opendata-portail-de-donnees-ouvertes-sur-le-benin
- 16- PDDC/GIZ, Analyse du budget de l'État Gestion 2019 au Bénin Projet d'Appui-Conseil Macroéconomique pour la Réduction de la Pauvreté 2030 (ACMERP) GIZ- 2019.
- 17- MDGL, Rapport national du CONAFIL-Audit 2018.
- 18- INSAE, Enquêtes Démographiques de Santé au Bénin V (EDSB V) 2017-2018.
- 19- PDDC/GIZ, Rapport analyse du budget de l'Etat 2019.
- 20- ANCB, Convention Gouvernement Communes